

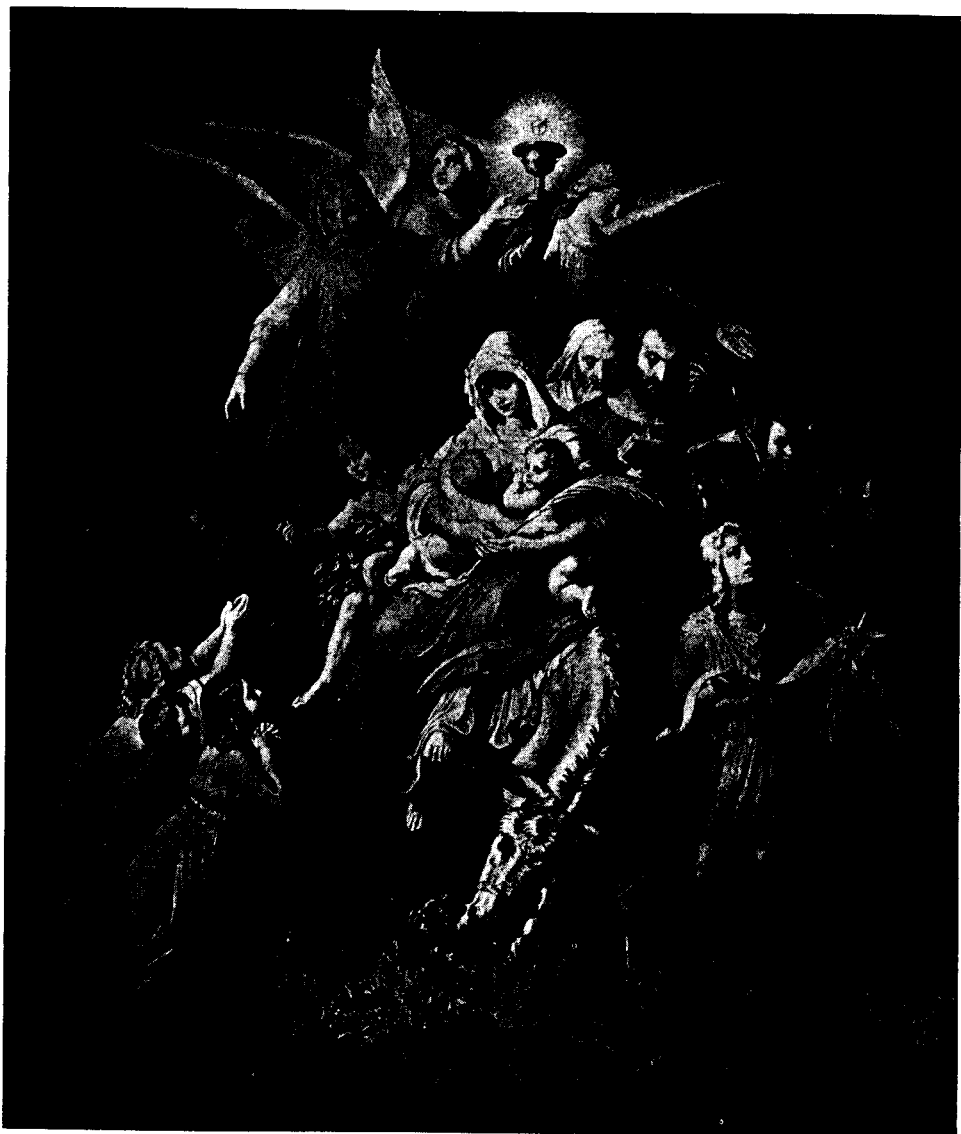
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

MARS.—1897.



LES CHRÉTIENS S'ÉLOIGNANT DU SANCTUAIRE DÉTRUIT DU JUDAISME,

fragment du *Sac de Jérusalem par Titus* d'après W. KAULBACK.

Voir REVUE CANADIENNE de 1896, page 138.




A QUI L'ENFANT

AUX PARENTS OU A L'ÉTAT ?

(Suite et fin.)

II



NOUS éprouvons, à continuer cette étude, une profonde hésitation.

Nous venons de transcrire la parole éternelle de Dieu. Elle établit les prérogatives des parents et le devoir des enfants : aux premiers, le commandement, aux autres, la soumission.

Quelle présomption folle est la nôtre de vouloir amplifier cette démonstration ? Toute raison humaine doit s'incliner et se taire devant le Verbe saint qui, pour suppléer à la faiblesse de notre entendement, a daigné, par la révélation, nous enseigner directement la vérité, répandue d'ailleurs avec tant d'abondance dans les merveilles de la création.

Cependant, à la condition pour le publiciste de reconnaître en toute sincérité l'impuissance de ses lumières et le néant de ses travaux, il ne lui est pas défendu de rechercher les constantes et souveraines harmonies de l'ordre établi de Dieu. C'est dans cet esprit que nous allons proposer au jugement des lecteurs de nouvelles considérations sur le sujet qui nous occupe.

Passant du champ de l'histoire au domaine de l'abstraction, nous tâcherons d'y retrouver, dans tout son éclat, la

parole divine, telle qu'exprimée par la loi naturelle. Celle-ci nous est révélée par l'essence même des rapports qui lient les enfants à leurs auteurs, par l'organisation et les fins de la société domestique et civile, et par les monstruosités auxquelles aboutit la méconnaissance de cette loi ; méconnaissance qui, au regard de l'institution familiale, a trouvé sa formule dans la maxime de *l'enfant à l'État*.

Et d'abord, n'avons-nous pas une conclusion à tirer des échos du passé, que nous avons réveillés dans la première partie de cette étude ?

Nous avons fait la revue des institutions de l'antiquité et des temps chrétiens ; nous avons interrogé les autorités sociales, et parmi elles les esprits dont l'éclat a traversé les siècles et le monde ; nous avons évoqué les traditions et les coutumes populaires pour en saisir les enseignements. La réponse n'a pas varié : c'est toujours la répudiation des prétendus droits de l'État sur l'enfant ; c'est toujours l'affirmation de ceux de la famille, c'est toujours le respect absolu de la majestueuse et douce autorité du père et de la mère.

Ces témoignages n'ont pas seulement une valeur historique ; ils en possèdent une autre, plus précieuse encore, et plus concluante. Ils sont comme la lumière d'un soleil dont les hommes, avec toutes leurs passions, ne peuvent intercepter les rayons. Ils sont comme un maître intérieur qui dit toujours et partout la même vérité. Ils représentent la sagesse des nations, et cette sagesse elle-même n'est que le reflet d'une raison primitive, suprême et universelle, que tout homme porte en lui et qui y demeure constamment, même quand il se révolte contre son empire. Ces témoignages proclament donc, et fixent irrévocablement le sentiment universel. En d'autres termes, ils sont la manifestation de la loi naturelle.

Il n'y a que les choses fondées sur la nature qui peuvent ainsi s'appuyer sur les suffrages de tous les peuples, de

tous les temps, de tous les rangs, de toutes les civilisations et de toutes les croyances ; suffrages qui attestent aujourd'hui la même intensité d'opinion qu'il y a quatre mille ans, et auxquels nous pouvons d'autant moins refuser notre adhésion que nous retrouvons une parfaite conformité entre ce qu'ils disent et ce que nous sentons au plus intime de notre âme.

Nous trouvons, en effet, gravés dans le cœur de l'homme en traits profonds, lumineux et ineffaçables, l'amour et les devoirs réciproques des parents et des enfants, l'entier respect dû à l'autorité paternelle, les soins constants dus à l'enfance, l'inviolabilité de ce sanctuaire qu'on appelle le foyer domestique.

Par le seul fait de la naissance, il se forme entre les parents et les enfants des liens qui subsistent toute la vie. La paternité, c'est l'autorité. Les parents sont les *auteurs* de leurs enfants. Quand un artiste enfante une œuvre, il en est *l'auteur*, et parce qu'il en est l'auteur, il en est aussi le possesseur et le maître. Dieu est l'auteur du monde. Il en est le père et le maître. En associant l'homme à sa puissance créatrice, le Très-Haut l'a aussi, dans son infinie sagesse, associé à ses attributs paternels. Il l'a fait le maître et le roi de ses enfants, dans les limites finies de sa condition d'être créé. D'une autre part, quand l'enfant, dans les transports de son amour ou dans les frayeurs de sa détresse, tend les bras vers l'auteur de ses jours, et lui crie : " mon père, " il ne traduit pas seulement les élans de son cœur ; il exprime un droit et un acte, il rend hommage à la souveraine puissance de l'être qu'il nomme ainsi, il affirme des privilèges spéciaux, inhérents à sa dignité filiale. L'homme à qui il s'adresse est, après Dieu, la cause de son existence. Il y a entre eux toutes les relations de la cause à l'effet. L'un ne se conçoit pas sans l'autre. Ces relations sont d'un ordre très réel, et produisent des obligations impérieuses. Le père se

doit à son enfant. Celui-ci a contre son père des revendications qu'il ne saurait exercer contre aucun autre. Si l'homme auquel il doit le jour se dérobe à son affection comme aux fardeaux de la paternité, le code de presque tous les peuples lui permet d'en rechercher l'identité devant les tribunaux. Où cette recherche est prohibée, on donne pour raison la difficulté physique de la preuve en cette matière, admettant par là même intrinsèquement le droit naturel.

Le père est tenu de recevoir chez lui son fils. Et le fils peut requérir de son père tous les soins pertinents à son âge, soins physiques, intellectuels et moraux. L'enfant prodigue exigea du père de famille sa part d'héritage. Longtemps après, quand l'ingrat revint, pauvre, émacié, méconnaissable pour tous les autres, son père le reconnut aux sensations de sa chair et de tout ce qu'il y avait de plus vibrant dans son être. Il lui tendit les bras, et des larmes de bonheur coulèrent de ses yeux, parce que le fils qu'il croyait perdu revenait prendre sa place au foyer de sa naissance. Ah ! si cet homme, couvert d'opprobre, au lieu d'être son fils, eût été seulement un serviteur ou un ami, croit-on que le père de famille se fût précipité au-devant de lui ? Aurait-il, en sa présence, éprouvé de si douces et si vives émotions ? Lui eût-il permis même de reprendre son rang d'autrefois parmi les autres serviteurs ? Sous la loi de l'Évangile, l'exemple d'un Dieu crucifié peut assurément inspirer de ces actes d'incomparable charité. Mais, nous plaçant au seul point de vue des impulsions de la nature, nous n'accordons pas que l'amitié pour un étranger puisse tout d'un coup faire oublier des torts aussi graves, et remettre en si haute faveur un fuyard et un débauché ; si bien qu'il ne semble plus exister, dans la demeure et sur les domaines du patriarche de la parabole, qu'un homme et qu'une préoccupation. L'homme, c'est le prodigue qui revient ; la préoccupation, c'est la joie de ce retour. Tout

est bientôt expliqué cependant. Cet hôte, c'est l'enfant du chef de la famille. Rien n'avait pu briser les liens qui les unissaient l'un à l'autre, pas même la tension suprême produite sur eux par la révolte et les hontes de ce fils. La scène de la réception, incompréhensible, s'il s'agissait de deux étrangers, n'a plus rien qui nous étonne, du moment qu'on nous dit : c'est le père et l'enfant.

La presse française racontait naguère un trait touchant. Un jeune homme, coupable d'assassinat, fut condamné aux travaux forcés, et dirigé sur la Nouvelle-Calédonie. Sa mère, veuve et âgée, parfaitement honnête, ne put se faire à l'idée qu'elle allait manquer à son fils, si peu digne cependant de son amour maternel. Elle vendit tout, et rejoignit le forçat au bagne. Et depuis plusieurs années elle est là sur cette terre d'exil, se livrant aux labeurs les plus rudes et les plus humiliants, pour se procurer le bonheur d'adoucir, avec ses très modiques ressources, le sort de ce fils dénaturé. Tous les jours elle monte, sous les ardeurs du soleil, la colline où le galérien, traînant sa chaîne, casse le caillou. Elle lui porte une soupe chaude, qu'il avale avec indifférence. Elle embrasse chaque fois le malheureux, qui ne lui rend jamais ses tendresses : il l'appelle "la vieille," et ne la regarde pas. La pauvre femme, malgré la dureté de son fils, malgré les affronts auxquels il la soumet en présence de ses compagnons de détention, continue son œuvre de charité, de dévouement et d'affection. Quand la mort de l'un ou de l'autre aura tranché les liens qui les unissent, elle cessera, mais pas avant. Elle fait cette œuvre sans espérance de s'en voir jamais consolée par la moindre marque de gratitude. Son cœur s'y déchire à chaque instant. Elle le fait parce que cet homme sans entrailles, qui la déshonore, est son fils. C'est une tâche surhumaine dont l'accomplissement quotidien fait éclater la loi naturelle en un drame admirable où se confondent l'amour, la douleur et l'héroïsme obscur.

La rupture de ces liens par la mort cause d'effroyables douleurs. Voyez même après. Ces tronçons d'une famille, jetés de côté et d'autre par un irrévocable décret, se recherchent encore par les honneurs que l'on rend aux sépulcres de ceux qui sont disparus, et dont les restes, symétriquement rangés à l'ombre d'une même croix, semblent toujours conserver sous le sol béni, les affinités qui faisaient la force et la joie de leur vie terrestre. Leurs cendres elles-mêmes finissent par se confondre sous la double action de Dieu, et des hommes, bouleversant tour à tour les couches humides où nous déposons les vénérables ossements de nos proches.

S'il n'en était pas ainsi, il faudrait mettre l'homme au-dessous de la bête, qui sait d'instinct défendre sa progéniture, lui donner des soins assidus et appropriés, lui témoigner et en recevoir des marques étonnantes d'attachement. Les mouvements de l'animal privé de raison, sont ici l'expression manifeste d'une loi naturelle, laquelle doit nécessairement se retrouver, à un degré incomparablement supérieur, dans l'homme, créature raisonnable, faite à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Aussi, elle est inexprimable la joie de la naissance ; elles sont indicibles les douleurs de la mort ! Et entre ces deux termes, quelle constante tendresse, quels attraits, quels vifs élans des uns vers les autres !

D'une part, ce sont les parents qui enveloppent leurs enfants de leurs regards et de leur affection, qui les suivent pas à pas, les soutenant, les éloignant du péril, leur prodiguant les soins convenables à chaque âge et à chaque condition, leur manifestant, sans lassitude, le plus complet dévouement, consacrant à leur avantage et à leur bonheur une longue vie de labeurs et de prévoyance, épuisant enfin pour eux, en caresses et en bénédictions, tout ce qu'il y a d'amour et de puissance dans l'âme d'un père et d'une mère.

D'une autre part, ce sont les enfants qui, même avant d'avoir atteint l'âge de raison, même dans leurs aberrations, se retournent, mus par une loi plus forte que leur volonté parfois rebelle, vers leurs parents comme vers leurs maîtres, leurs modèles, leurs protecteurs, comme vers le centre de leur action, de toutes leurs affections et de leur propre honneur.

Ces sentiments ne sont pas seulement à la surface de l'homme, ou une pure inclination des sens ; ils sont dans ses moelles, dans son sang, dans son âme ; ils y sont passés avec le souffle divin qui transforma l'argile de notre corps en un être intelligent, aimant, au-dessus de toute autre création, en un objet de complaisance pour l'auguste Ouvrier.

Ces sentiments sont si vifs que le mauvais fils connaît, sans que personne ne le lui dise, son opprobre ; il se croit marqué au front. D'un autre côté, les exemples ne manquent point de parents conduits à la tombe par les prévarications de leurs enfants.

Ces affections, ces manifestations, ces conséquences, sont-elles des exagérations de la nature ?

Non !

Dieu voulait perpétuer le monde par la famille. Il a pris le soin d'en assurer la cohésion et la permanence par des liens d'autorité, de justice, de devoir, d'amour et de reconnaissance que rien ne saurait briser entièrement.

Ni l'orgueil des hommes, ni le caprice des foules, ni le texte des lois, ne changeront cet ordre divin, qui est la pierre angulaire du bonheur domestique et de la paix sociale.

L'examen des fins de la société civile nous conduit aux mêmes conclusions.

*
* *

La famille et la société civile sont deux institutions

distinctes, ayant chacune leurs fins spéciales. La première est antérieure à la seconde dans l'ordre du temps comme par nature.

La priorité de la famille dans l'ordre du temps est l'une de ces vérités dont on n'entreprend point la démonstration : c'est un fait incontestable, historiquement et moralement.

Dieu fit d'abord un seul homme et une seule femme. Il les bénit et leur ordonna de se multiplier. C'est la famille, c'est la société domestique, apparaissant à l'origine des âges, avant toute société civile.

Celle-ci ne tarde point, cependant, à se former comme institution naturelle et nécessaire au genre humain, et, par conséquent, voulue et prévue de Dieu, qui a fait l'homme essentiellement *être sociable*.

Mais si Dieu est le premier principe et l'auteur de toute société, comme il l'est de toute paternité, il n'en est pas moins vrai que lorsqu'il s'est agi de donner une forme à la société civile, il a fallu l'intervention de l'homme. Cette intervention est facile à saisir ; elle est l'une des voies par lesquelles nous pouvons arriver à la connaissance des fins de cette même société civile.

La famille, ou la société domestique, se place à l'origine des temps. Nous venons de l'indiquer. Bientôt cependant, les familles augmentent, se décuplent, se centuplent. Mais en se propageant, la race humaine, d'une part, cède de plus en plus à son inclination naturelle de vivre en société ; d'une autre part, elle abuse de sa liberté ; le crime apparaît, il gêne l'individu, il menace la famille, il viole les droits de tous. Il faut régler les communications de l'homme avec son semblable ; il faut une répression du crime. D'où viendra celle-ci ? Tout individu qui se croira opprimé aura-t-il le droit de se faire justice à lui-même ? Ce serait l'arbitraire, l'accroissement du mal, la réduction de l'humanité à un état d'atroce sauvagerie. Le monde ne

peut ainsi languir, se dégrader ou périr. Les familles s'organisent par groupes, lesquels à leur tour désignent ceux qui exerceront l'autorité. A ces élus sont délégués les pouvoirs nécessaires pour assurer à chacun, dans l'ordre, son indépendance native, la juste protection de ses biens, de sa vie et de sa liberté ; c'est la société civile qui se forme, c'est l'État qui se constitue.

Mais on le voit, la société civile n'est pas créée pour elle-même : elle est créée pour les familles et les individus, qu'elle a mission de protéger et non d'opprimer. Si donc, elle gêne les droits naturels de ceux-ci, elle va à l'encontre de ses fins, elle excède ses attributions, elle devient oppressive.

Quand elle veut s'emparer de l'enfant, quand elle veut le soustraire à l'autorité paternelle dans l'éducation, quand elle proclame qu'il lui appartient, et qu'elle peut l'arracher du foyer domestique pour l'absorber dans ce grand tout, l'État, elle cesse de le protéger, elle cesse de protéger les immunités du père et de la mère, contrairement à la mission dont elle a été primitivement revêtue ; elle commet en outre une manifeste usurpation, elle empiète sur les droits de la famille, puisque cette autorité paternelle qu'elle ignore, est, de tous les droits naturels, le plus évident, le plus incontestable, le plus grand et le plus sacré.

Le temps n'a rien changé à cet ordre primitif. Aujourd'hui comme autrefois, comme toujours, la société civile n'existe et n'a de forme que par les familles dont elle est composée. Supposons pour un moment que les familles cessent de se perpétuer, c'en serait fini de la société civile ! Quelle aberration donc de vouloir la substituer à ce qui lui sert de base et d'éléments, à ce sans quoi elle n'existerait pas ?

Avec quelle haute raison, donc, Guizot n'a-t-il pas dit : " Les premiers droits, les droits antérieurs à tout

“ droit, sont les droits de la famille ; ce sont des droits primitifs et inviolables.”

* * *

Ce que dicte la raison, le cœur l'inspire également ; et celui-ci va chercher dans la première, des consolations aux tristesses d'une doctrine dont l'application, même partielle, laisserait tant de vides à combler. Tant il est vrai que toutes les puissances de l'homme viennent rendre hommage à cette majestueuse et primitive autorité du père.

S'il était permis à l'État de supplanter l'autorité paternelle, où donc cela nous conduirait-il ?

L'enfant pourrait être arraché violemment à la famille, soustrait à la vigilance des parents, conduit à sa perte, sans laisser d'autre recours au père et à la mère que la souffrance et l'amertume.

Nous savons bien, nous hâterons-nous d'ajouter, que nos modernes adorateurs de l'État ne songent point actuellement à ravir l'enfant à ceux que le Ciel a placés à côté de son berceau pour l'aimer et en être aimé. Les mœurs publiques ne sont pas descendues à ce point. Il en est qui sont même incapables de marcher à travers le dédale où leur fausse maxime les pousse. Ils ne voient point au delà de leurs murs. A défaut d'intelligence ou d'instruction, s'ils se contentaient de demander aux battements de leur cœur l'indication du vrai, ils le trouveraient sûrement. Mais qu'ils sont nombreux ceux qui n'obéissent qu'aux préjugés, ou se perdent dans les lacunes d'une mauvaise éducation, et ne peuvent s'élever au-dessus du terre à terre d'une vie toute matérielle, utilitaire, sans autre but que les jouissances promptes, faciles, excessives, jusqu'à l'assouvissement de leur orgueil et de leurs appétits sensuels. Ces esprits incomplets ou faussés voudraient que l'État fit tout, ne leur laissant plus rien à

faire. Il leur en coûterait pourtant de se priver tout à fait des joies du foyer domestique. Il leur faut les ris et les grâces de l'enfance autour d'eux, mais il ne leur convient pas d'avoir les soucis des responsabilités qui s'ensuivent. Saurait-il exister incohérence plus manifeste d'idées et de sentiments ?

L'illogisme inconscient ou calculé ne peut enlever à la raison ses privilèges.

A l'action des parents dans l'éducation des enfants, on veut substituer celle de l'État. C'est proclamer les droits de l'État sur l'enfant. Cette doctrine est immorale et il faut la poursuivre de toute l'ardeur de nos convictions, sans nous préoccuper du degré d'application qu'on en veut faire. En la poussant à ses dernières conséquences, on en découvrira les absurdités et les ignominies. D'où il sera facile pour le lecteur de conclure que toutes les institutions à la base desquelles se trouverait cette doctrine, absolument ou dans une forme adoucie, sont également répréhensibles.

Si l'État peut revendiquer un droit quelconque sur l'enfant, ce droit il le possède totalement, à tous les âges, et pour toutes choses. Étant absolu, c'est une négation également absolue des droits de toute nature des parents ; et, comme conséquence, il les dégage de tous leurs devoirs. Doctrine démoralisatrice, effroyablement dissolvante.

S'il a ce droit en matière d'éducation, qui est la chose la plus importante de la vie de l'enfant, pourquoi ne l'aurait-il pas pour tout le reste ? Mais limitons, si l'on veut, ce droit à l'éducation. Qui ne voit qu'avec ce privilège extraordinaire de pouvoir façonner l'intelligence de la jeunesse à son gré, il s'empare ainsi de tout l'être humain ? C'était la conviction de Leibnitz quand il disait : " J'ai toujours pensé qu'on réformerait le genre humain si on réformait l'éducation de la jeunesse."

S'il a le droit de prendre l'enfant sous sa tutelle à l'âge de sept ou huit ans, pourquoi ne l'aurait-il pas à cinq, à quatre ? pourquoi ne l'aurait-il pas à sa naissance ? Car enfin, l'éducation commence avec la vie, ou tout au moins avec les premiers bégayements de l'enfant, avec les premiers éclairs de son intelligence. Elle doit se poursuivre par des soins assidus et de tous les instants. Les développements physiques de l'enfant, comme toutes ses facultés et tous les mouvements de son âme, en sont les objets. S'il fallait admettre la maxime de *l'enfant à l'État*, ce serait le devoir de celui-ci d'arracher à ses parents dès les premiers moments de son existence cet être chéri, encore tout chaud des premiers baisers de sa mère.

C'est du reste ainsi que le comprenait le paganisme, où l'on va chercher cette règle abjecte et navrante. A Sparte, l'enfant était, à sa naissance, remis à l'État. Tout enfant né difforme ou délicat, était précipité du haut d'un rocher. Du droit de l'État sur l'enfant, on en avait conclu au droit de vie et de mort sur cette innocente et malheureuse créature.

C'était logique. Dès lors que l'État s'attribuait la propriété de l'enfant, au détriment des droits des parents, il se plaçait en dehors et au-dessus de la loi naturelle, de la loi divine, dont par là même il niait l'existence. Il se substituait véritablement à Dieu, dont il usurpait la suprématie en toutes choses. Son pouvoir et ses droits, n'étant à ses yeux bornés par aucune loi plus haute que la sienne, se croyant lui-même le principe et la fin de toute loi, de toutes les institutions nationales, politiques et civiles, il est évident qu'il devait s'attribuer la souveraine autorité sur les mœurs, sur les biens et sur la vie de ses propres sujets.

La révolution française, éprise de l'antiquité, voulut faire accepter ce régime, et Robespierre, au dire de Daunou, avait " trouvé le secret d'y imprimer le sceau de

sa tyrannie stupide par la disposition barbare qui arrachait l'enfant des bras de son père, qui faisait une dure servitude du bienfait de l'éducation, et qui menaçait de la prison et de la mort les parents qui auraient pu et voulu remplir eux-mêmes le plus doux devoir de la nature, la plus sainte fonction de la paternité."

Une maxime dont les conséquences vont ainsi jusqu'au crime, ne saurait être vraie. Aucun système d'éducation qui s'en inspire à un degré quelconque, n'est digne de prendre place dans la législation d'un pays, surtout s'il se réclame, dans sa vie sociale, du nom de chrétien.

Vainement prétendrait-on s'arrêter à un soi-disant justemilieu. Quand on veut sincèrement le règne de la vérité, on ne commence point par déployer l'étendard du faux. Au surplus, peut-on prévoir les conséquences de l'inoculation d'un funeste principe à la vie sociale ou politique d'un peuple ? Il suffit d'ouvrir à demi la boîte de Pandore pour en voir sortir tous les maux. Il n'est pas besoin de remonter si loin dans le cours des âges pour trouver des exemples lamentables de ce que peuvent produire les principes du paganisme. Nous venons d'évoquer le souvenir de la révolution française. Hélas ! cette pauvre France nous a dit, à la fin du siècle dernier et au cours de celui-ci, jusqu'où peut aller la démence de l'homme quand une fois son esprit s'est égaré. Il y eut un temps où l'on devait, au nom d'une feinte égalité, se saluer du titre de *citoyen* et *citoyenne*. Mais tous ces *citoyens* et *citoyennes* s'entregorgèrent comme des barbares, après avoir semé les ruines et répandu le sang dans leur patrie épouvantée, réduite à merci, martyrisée !

De nos jours, n'aperçoit-on pas ce qui se passe ? Les bombes qui éclatent ! La dynamite qui fait sauter les palais et les têtes ! Les assassinats qui se commettent au nom du socialisme ! La liberté comprimée ! D'où cela vient-il ? N'y reconnaît-on pas l'influence de quelque

fausse doctrine ? N'y voit-on pas les ravages d'une éducation faite aux lueurs décevantes d'une science banqueroutière, d'une erreur à facettes brillantes mais frauduleuses ? Et l'on prétendrait pouvoir semer ici le vent sans récolter la tempête ? Chimère ! Toujours, de l'énoncé ou de l'application d'un principe erroné, il naît des conséquences plus ou moins funestes qui échappent à la vigilance et dépassent les intentions de ceux qui remuent les foules.

D'ailleurs, pour nous en tenir à notre sujet et à notre pays, un rapide coup d'œil jeté sur la législation scolaire de certaines provinces de la Confédération canadienne, ne nous laisse pas sans perplexités. L'instruction obligatoire — sans les soupapes de sûreté qui peuvent la rendre en certains cas tolérable — y a trouvé place : elle entre dans les mœurs. Dans le projet de loi qui a servi de base à la législation contre laquelle les catholiques du Manitoba protestent depuis quelques années, se trouvait une clause introduisant dans cette province ce principe vexatoire. Et pour la protection des familles contre les pénalités que l'on imposait pour chaque infraction, rien, si ce n'est l'arbitraire d'un magistrat conjecturalement hostile. Aussi bien en pratique qu'en théorie, c'était l'envahissement du foyer domestique par l'huissier ; c'était remettre aux mains de la loi et de la délation, l'enfant, sans égard pour sa faiblesse, et ce qui est plus grave, sans respect pour les sentiments et les droits des parents.

L'on ne méprise pas impunément le droit des parents. Les nations qui se rendent coupables de ce crime, — car c'est un crime — en sont bientôt châtiées. Chez elles se constatent un prompt affaiblissement de l'autorité paternelle, le relâchement des liens de famille, l'insouciance chez les parents, le pédantisme chez les jeunes gens. De là, une instruction moins solide, des mœurs plus libres — trop libres —, un état social anormal, une civilisation moins policée, tous les signes de la décadence. Quand on dénature l'homme, il tombe, et la société tombe avec lui.

Mais la décadence matérielle des peuples n'est rien à côté de la ruine morale des âmes.

“ Pas d'enseignement religieux, ” c'est-à-dire, pas de “ Dieu dans les écoles, ” voilà ce que disent ouvertement les tenants de la maxime : *l'enfant à l'État*. C'est la raison même de leur maxime et de leur attitude.

L'école, c'est l'institution où se reflète le mieux l'état d'âme des peuples et de leurs gouvernants. Par conséquent, l'école sans Dieu, c'est l'État sans Dieu, c'est l'État à la place de Dieu, c'est l'État contre Dieu. En d'autres termes, c'est la guerre à Dieu, c'est la guerre aux âmes. “ Qui n'est pas pour moi est contre moi, ” dit le Christ.

Qu'on dise après cela, si l'on veut, que toute cette thèse n'est qu'un jeu d'imagination ; qu'il n'est pas question d'enlever l'enfant à la famille ; qu'en dehors des heures d'école, on le laissera aux soins et à la tendresse de ses parents. Le germe est là. Avec le temps, et fécondé par l'État, il se développera. Il fera d'abord des générations de sceptiques, desquelles sortiront ensuite des sociétés infidèles. Ce sera le retour absolu du monde au paganisme, avec sa déification de l'État.

Ni les ménagements des habiles doctrinaires dont nous réprouvons les maximes, ni leurs dissimulations, ni leurs inconséquences n'empêcheront qu'on aperçoive cette fin logique et lamentable de l'application de leurs théories.

Et surtout ils ne compenseront jamais l'agonie d'un père et d'une mère qui savent que tout près d'eux, mais dans un lieu d'où leur contrôle est banni, leur enfant est à chaque instant exposé à voir sa foi s'égarer, à devenir athée, à perdre à jamais son âme.

Cette dernière conséquence est la plus criminelle. “ Sous prétexte d'assister la famille, ” dit monseigneur Dupanloup, s'appropriier son bien le plus cher et la déshériter du plus sacré de tous les droits ; sous prétexte que les pères et les mères de famille ne possèdent pas l'art de

“ l'éducation, leur enlever leur fils, s'emparer de son âme
“ et la façonner dans un système quelconque malgré eux,
“ serait un attentat incomparablement plus grand que si
“ on enlevait leurs maisons et leurs champs aux légitimes
“ propriétaires, pour les rebâtir ou les cultiver à leur place
“ et à leurs frais, sous prétexte que c'est là une partie de
“ la fortune publique, et qu'ils n'entendent rien à la faire
“ valoir.”

Voilà bien, traduit dans les lignes qui précèdent, l'esprit des mesures dont souffrent actuellement les populations catholiques du Manitoba. Sous divers prétextes, on leur a ravi des droits depuis longtemps acquis. De tous côtés il est admis que c'est une violation des traités et de la constitution du pays. Par une inconcevable aberration, les pouvoirs publics, apparemment soutenus par l'opinion, lassée de cette longue lutte, ou peut-être trompée, se préparent à consommer l'œuvre de despotisme et de mauvaise foi condamnée par Sa Majesté elle-même, sur l'avis de son conseil privé. Qu'adviendra-t-il ultérieurement de cette déplorable lacération des parchemins où sont inscrites les immunités de tous en cette confédération ?

Il n'entre pas dans le cadre de notre étude de rechercher les effets politiques, civils ou nationaux de cette évolution forcée de notre système constitutionnel. Un ordre d'idées plus élevées s'impose en ce moment à notre esprit.

Les institutions de tous les pays pourraient voler en éclats ; la loi naturelle échapperait au cataclysme. Elle est inaccessible aux menues distinctions de la légalité, aux roueries et aux violences des gouvernements et des majorités. Elle est immuable. Sur elle repose le droit des parents, antérieur et supérieur à toute constitution et à toute combinaison de parti, d'élever leurs enfants, et de les suivre attentivement à l'école, laquelle n'est qu'un prolongement, une délégation de la famille. Tout autre recours finirait-il par manquer aux catholiques du Mani-

toba qu'ils pourront encore se retrancher derrière cette divine loi pour justifier leurs revendications et leurs luttes. Et si jamais ils ont à subir l'épreuve suprême ; si leurs enfants sont contraints un jour, de fréquenter ces écoles où l'État supplante la famille au lieu de l'aider, ne pouvant les suivre de leurs yeux et de cette surveillance qui doit aller, selon les textes sacrés, jusqu'à la pensée, ils les suivront du moins de leur affection et de leurs bénédictions.

La puissance de bénir et de maudire est encore l'une des prérogatives que le créateur a daigné partager avec les parents.

Que les persécuteurs—et leurs complices inconscients ou volontaires—tremblent à la pensée que Dieu, dans les impénétrables desseins de sa justice éternelle, pourrait transformer pour eux ces bénédictions des parents en effrayantes malédictions !

J. A. Bennier

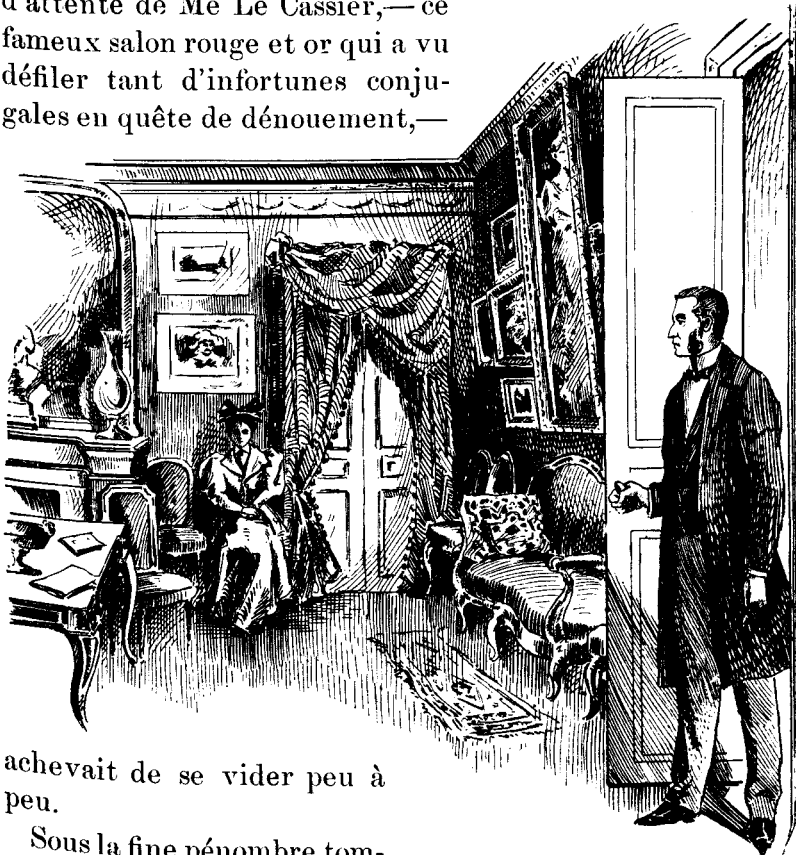




T. ALFRED BERNIER,
SÉNATEUR DE LA PUISSANCE DU CANADA.

UNE CONSULTATION

LE jour commençait à baisser sur la place Royale, toute blanche de la neige d'un dernier jour de janvier ; la circulation des voitures et des passants devenait plus rare autour des vieux hôtels majestueux qui la bordent ; et, au premier étage du plus vieux et du plus imposant de tous, le salon d'attente de Me Le Cassier, — ce fameux salon rouge et or qui a vu défiler tant d'infortunes conjugales en quête de dénouement, —



achevait de se vider peu à peu.

Sous la fine pénombre tombée des hauteurs du plafond où se noyaient à demi les do-

rures des cadres et la pourpre vive des tentures, la vaste pièce, saturée de chaleur et de parfums mondains, reprenait doucement, dans le silence croissant du dehors, sa physionomie solennelle de demeure d'un autre âge ; et le célèbre avocat qui se tenait debout sur le seuil de son cabinet, les épaules lasses, le front alourdi et la lèvre amère des confidences essuyées tout le jour, en passait une dernière fois l'inspection, avec le secret espoir de n'y plus trouver personne ; lorsque, du coin le plus éloigné et le plus sombre où elle se tenait repliée sur elle-même et comme engourdie dans l'attente, une forme féminine se détacha et vint à lui.

C'était celle d'une toute menue et frêle jeune femme de vingt ans environ, plus que simplement, pauvrement vêtue, et imprégnée dans toute sa personne d'un air de gêne et de souffrance indicible, mêlé à je ne sais quelle distinction native. Contrairement à l'usage des habituées de ce salon, elle ne cherchait à dissimuler ni sa taille ni sa figure, et son visage délicat, presque enfantin, sous une auréole de cheveux blonds bouffants auxquels les derniers rayons du jour donnaient la teinte exacte des ors environnants, montrait à découvert des traits d'une grande douceur, mais creusés, tirés, pâlis et relevés de deux yeux de braise à l'éclat fiévreux :

D'un pas furtif et précipité, elle passa dans le cabinet de Me Le Cassier ; et comme celui-ci, la porte refermée, l'examinait, — si différente de ses clientes ordinaires qu'il était tenté de croire à une méprise, — elle demande timidement :

— Vous ne me reconnaissez pas ?

— Mon Dieu, madame... fit-il avec embarras, j'avoue que non..

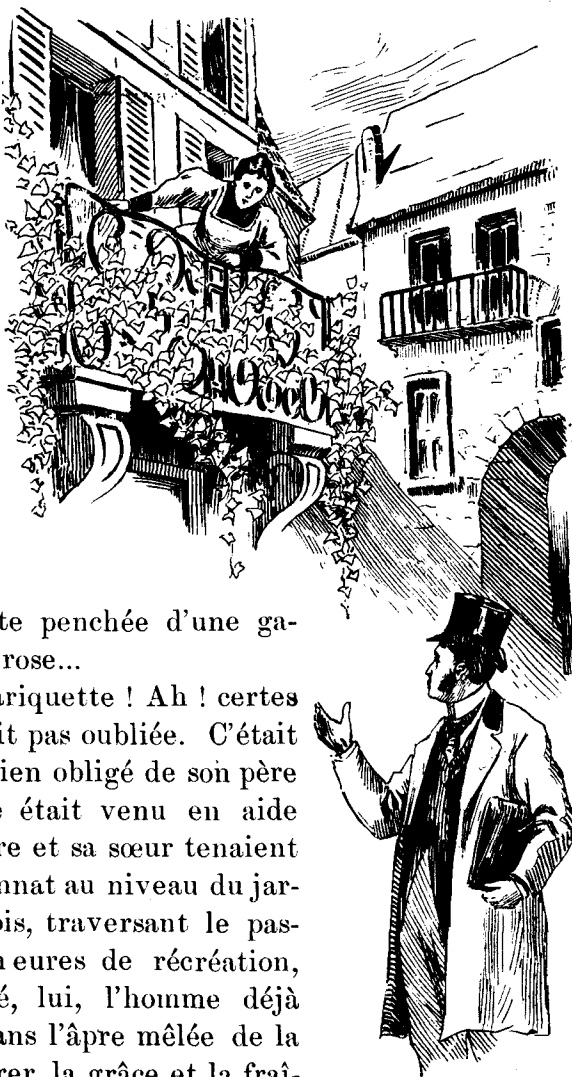
— Oh ! dit-elle avec tristesse, monsieur Le Cassier ! est-il possible que vous ayez oublié la petite Mariquette.

— La petite Mariquette !...

A ce nom, une brusque éclaircie venait de se faire

dans les souvenirs de l'avocat, y découvrant subitement un coin de vieux passage de la rive gauche, tout rissolé de soleil dans son cadre de hautes murailles rousses contemporaines de Philippe-Auguste, avec ses maisons irrégulières à multiples étages, son escalier de rempart à moitié disloqué, ses jardins suspendus en terrasses aux crêtes des murs et, au bord de l'un d'eux, entourée de frondaisons folles, la silhouette penchée d'une gamine blonde et rose...

La petite Mariquette ! Ah ! certes non, il ne l'avait pas oubliée. C'était la fille d'un ancien obligé de son père à qui lui-même était venu en aide souvent ; sa mère et sa sœur tenaient un petit pensionnat au niveau du jardin. Que de fois, traversant le passage l'été, aux heures de récréation, il s'était arrêté, lui, l'homme déjà mûr, enfoncé dans l'âpre mêlée de la vie, pour admirer la grâce et la fraîcheur de cette rieuse fillette qui, si gentiment, lui criait bonjour de son balcon feuillu. Et un peu plus tard, lorsqu'elle était venue lui faire part de son



mariage avec un de ses compagnons de jeu du passage, un jeune peintre ornemaniste nouvellement établi et guère plus riche qu'elle, combien elle lui avait paru plus jolie et plus fraîche encore dans son épanouissement de fiancée !

Au milieu des calculs monstrueux, des hypocrisies, des turpitudes de toutes sortes que son métier d'avocat le forçait à sonder chaque jour, cette humble union de deux jeunesses, qui n'avaient pour se mettre en ménage que leur confiance et leur bonne volonté, lui avait fait l'effet d'une fleur agreste, poussée en plein bournier, dont s'était parfumée au passage son existence personnelle, surmenée et vide, où nulle joie intime ne trouvait le temps de s'épanouir ; et, bien qu'il l'eût perdue de vue depuis, l'image rayonnante de la jeune fille était demeurée en sa mémoire ; mais comment l'eût-il reconnue à cette heure, sous les ravages qui la défiguraient ? Comment eût-il même soupçonné la Mariquette d'alors dans la créature émaciée et flétrie qu'il avait sous les yeux ? Le contraste était si grand, la métamorphose si cruelle, que son cœur de blasé endurci aux misères humaines se gonfla de compassion.

— Hé quoi ! ma pauvre enfant, s'écria-t-il en lui prenant la main, — une petite main crispée et desséchée de fièvre qui le brûla à travers son gant de filiselle noire, — et en la faisant asseoir devant lui, est-ce bien vous ? changée à ce point ! Que vous est-il donc arrivé ?

— Oh ! monsieur, si vous saviez !... mon mari...

Elle s'arrêta suffoquée par un spasme, et cacha sa figure dans ses mains.

— Comment ! dit l'avocat, lui aussi fait souffrir sa femme ? Et moi qui le croyais un brave garçon, bien travailleur, bien rangé, amoureux comme un fou, et capable de vous rendre heureuse !

Elle l'interrompit vivement :

— Ne lui faites pas injure, monsieur ; il l'était, il l'était

jusqu'à ces derniers temps. Ah ! si vous nous aviez vus dans notre cher petit intérieur du vieux passage, dans notre petit paradis, comme nous l'appelions ! Nous avions tant de joie à nous y serrer l'un contre l'autre, à n'y vivre que pour nous-mêmes, en dehors du monde et de tout ! Rien que d'être auprès de lui, de le regarder travailler le soir à notre petite table, dans la lumière douce de la lampe, ou de l'entendre siffler comme un loriot, en s'habillant le matin, je me sentais plus joyeuse qu'une filleule de fée comblée par sa marraine. Et lui, pareillement, ne cherchait que mon sourire, et semblait puiser tout courage et toute allégresse dans mon contentement. Ah ! les heureux jours !

Elle parlait avec exaltation, la poitrine soulevée, les yeux humides, une flamme rose aux joues, emportée et comme transfigurée par l'évocation de ces jours de bonheur.

—Qu'est-ce donc qui a pu les interrompre ? interrogea Me Le Cassier.

—Oui, répéta-t-elle, subitement redevenue sombre et abattue, qu'est-ce qui a bien pu les interrompre, ces jours paisibles qui ne faisaient de mal à personne ? Pourquoi avons-nous été obligés de quitter notre cher petit nid où nous étions si bien ? Pourquoi a-t-il perdu son activité, sa gaieté, son entrain qui me faisaient tant de plaisir ? ... — Elle baissa la tête et pressa ses tempes entre ses paumes brûlantes, comme pour en faire jaillir des souvenirs obscurcis.—Je ne sais plus, je ne sais plus, dit-elle d'une voix lasse et entrecoupée ; j'ai tant souffert qu'il s'est creusé un vide dans ma mémoire, et cela me fait mal de chercher. Peu importe, d'ailleurs ; tant que nous nous aimions, tout était bien. Mais, continua-t-elle en s'animant et en fixant sur l'avocat ses yeux tristes et enfiévrés, comment a-t-il fait pour se détacher et s'éloigner de moi ?

—Il vous a quittée ? demanda l'avocat.

—Non, monsieur, mais si brusquement il a cessé d'être le même, que c'est tout comme. Ah ! qui m'eût dit qu'il pourrait changer ainsi devant moi, se reprendre peu à peu sans secousse et sans rémission, ainsi qu'un flot qui se retire, m'enlever sa confiance, sa tendresse, devenir indifférent et froid sous mes baisers, n'avoir plus rien de moi dans sa pensée, dans ses regards, dans tout ce que j'aimais en lui, dans tout ce qui m'avait appartenu. Qui m'eût prédit cette horrible torture ?

Elle se tut un instant, comme absorbée par cette douloureuse vision.

—Et penser que je n'ai rien pu pour le remener à moi, reprit-elle d'une voix tremblante, que ni douceur, ni caresses n'ont prévalu contre cette froideur croissante ; que, goutte à goutte, il m'a fallu boire ce calice jusqu'à la lie ; pas à pas compter le retrait de cette âme et de ce corps tant aimé ! Vous dirai-je mes appels désespérés à ces lèvres qui se dérobaient, à ces mains qui ne voulaient plus presser les miennes, à ces yeux qui ne voulaient plus me regarder ?... Écoutez : de tout celui que j'avais possédé et chéri, il ne me restait qu'un petit coin : un endroit de sa poitrine où j'avais coutume, au temps de notre amour, de poser ma tête pour m'endormir, et qui gardait encore pour moi la tiède palpitation et comme l'impression des bienheureuses étreintes du passé. Pauvre petite place adorée, mon dernier refuge et mon dernier réconfort, avec quelle ferveur navrée je m'y suis attachée tant qu'il l'a bien voulu ! Dès que je le croyais endormi, j'y appuyais bien doucement ma joue et demeurais là, sans plus bouger qu'un oiseau pris à la main, le cœur battant, le souffle suspendu, absorbée tout entière dans cette suprême et fugitive communion de nos êtres. Combien cela a-t-il duré ? je ne sais plus, bien peu... Il m'a repris cette place comme le reste, et, depuis ce moment, il n'y a plus rien eu, rien, rien de commun entre nous.

Elle prononça ces derniers mots avec un tel accent de désespoir que Me Le Cassier en fut pénétré. Depuis qu'il écoutait des plaintes de femmes délaissées, il n'avait rien entendu de si poignant, et la naïve expression de cette passion affolée, la forme étrange de l'abandon dont elle était victime, la lui rendaient plus touchante encore.

—Et vous dites qu'il ne vous a pas quittée ? murmura-t-il.

—Non, monsieur, pas une heure, pas une minute. Je l'ai toujours auprès de moi, mais il est devenu si morne, si muet, si étranger à tout ce qui l'entoure, que mon cœur se brise à le regarder.

—Et vous ne pouvez pas savoir la cause de l'état où il est ?

—Ah ! combien de fois ne la lui ai-je pas demandée ! mais j'ai beau me mettre à ses genoux, l'implorer, le supplier de me la dire, il ne veut même pas m'écouter. Oh ! monsieur, qu'ai-je fait pour une pareille dureté ? C'en est trop, je ne puis la supporter davantage : il faut que cette situation prenne fin. Comment ? c'est à vous de me le dire, je suis venue vous consulter pour cela, mais ma patience est à bout, mes forces aussi...—Elle pressa de nouveau son front dans ses mains, d'un air égaré.—Je souffre, vous dis-je ; par moments, la tête me tourne et me bat, il me semble qu'elle va éclater. Ah ! par pitié, ne me laissez pas dans une pareille angoisse, venez avec moi près de ce malheureux.

—Comment ! à cette heure, par ce temps, sans être formellement appelé ? vous n'y pensez pas. Jamais je ne donne de consultations hors de ce cabinet.

—Venez, répéta la jeune femme qui s'exaltait et dont toute la physionomie prenait une expression hagarde, tâchez de savoir ce qu'il a, ce qu'il veut ; à vous, il répondra sans doute...—et comme l'avocat ébranlé, mais non convaincu, faisait un geste vague,—Oh ! monsieur Le

Cassier, dit-elle en se levant à demi et en tendant vers lui ses mains jointes, mes parents sont morts, les siens aussi, personne ne s'intéresse à nous, que deviendrai-je si vous me repoussez ? Jamais je n'oserai retourner seule près de lui, jamais ! Au nom de votre père qui a été si bon pour le mien, laissez-vous attendrir, cédez à mes instances, venez avec moi !

Cette fois, il y avait une telle détresse, une telle ardeur de supplication dans tout son être frêle, éperdu et vibrant, que Me Le Cassier ne put y résister.

—Allons, dit-il simplement, je vous suis.

Il sonna, donna quelques ordres, mit son pardessus et descendit avec elle.

Dehors le crépuscule continuait à tomber lentement sur la place déserte dont le tapis intact, d'une mate blancheur, faisait lourdement ressortir les masses grises des maisons. Le froid commençait à piquer, mais pas un souffle n'agitait l'air et, sous la lueur jaune des premiers becs de gaz, les trottoirs bien balayés avaient la netteté et la sécheresse du granit.

—Est-ce loin ? demanda Me Le Cassier, interrogeant des yeux l'étendue de la place où pas une voiture ne se montrait.

—Oh ! non, monsieur, en coupant à court comme j'ai fait pour venir.

—Eh bien, marchons, dit-il en relevant délibérément le collet de son pardessus.

Elle lui fit prendre la rue Beautreillis, le quai Sully, ils passèrent la Seine, toute sombre en sa double ligne sans fin de quais veloutés de blanc, traversèrent le boulevard Saint-Germain, et se mirent à gravir la Montagne-Sainte-Geneviève à travers un dédale de rues étroites, mal-propres et mal éclairées, où la neige piétinée et durcie s'étalait en plaques grisâtres et comme lépreuses sur les pavés raboteux.

Peu ou point de passants en ce sordide quartier, où l'hiver lui-même dépouillait son manteau pour se faire plus âpre et plus dur ; mais quelques chiffonniers loqueteux traînant çà et là leur hotte ou leur besace, de petits commerçants en grosses socques et en tabliers bleus, voisinant d'une boutique à l'autre, une demi-douzaine d'apprentis et autant de gamins, retour de l'école, éparpillés sur des " glissades " ou massés à la porte des débits de vin, dans la buée chaude des pommes de terre frites et des marrons, qui tous, sur leur passage, se retournaient avec des airs étonnés, des exclamations, des réflexions gouailleuses en patois faubourien :

—Tiens, c'te grand chouette avec c'te chineuse ! En v'là des mal assortis ! C'qu'ils ont une poire ! Ous qu'is trottent comme ça ?

Me Le Cassier pressait le pas, mal à l'aise au milieu de ce bas peuple, gêné par cette curiosité qu'il sentait doublée de malveillance ; mais sa compagne ne semblait même pas s'en apercevoir.

Silencieuse et absorbée dans ses réflexions, elle allait devant elle, la tête baissée, les yeux fixés au sol, insensible au froid qui devait pourtant la mordre à travers ses minces vêtements, aux aspérités du chemin contre lesquelles elle buttait à chaque pas, aux quolibets qui accueillaien sa pâleur et son air désolé. Par instants, toutefois, il la voyait frissonner de tout son corps ou se redresser avec effort, comme si en dépit d'elle-même ses forces la trahissaient. Un moment l'idée lui vint qu'elle pouvait souffrir de la faim, aussi bien que de la fatigue et, en passant devant un boulanger, il l'arrêta en disant avec bonté :

—Voulez-vous entrer et prendre quelque chose ?

Elle le regarda de ses yeux ardents où la fièvre battait son plein.

—Non, non, dit-elle, pas sans lui. Il est seul, là-bas, dépêchons-nous.

Et elle reprit sa marche machinale et précipitée, se murmurant par intervalles à elle-même son éternelle et navrante question : “ Pourquoi ne voudrait-il plus m’aimer ? Qui l’a détaché de moi ? ”

—Ma foi oui, se disait à son tour l’avocat intéressé et intrigué au plus haut point, à quelle aberration est-il en proie ? est-il jaloux ? est-il malade ? Est-ce un cœur faible envahi par une passion inavouable ? un buveur d’absinthe ou un morphinomane abruti par son poison ? A-t-il conscience du mal qu’il fait à sa femme ? en souffre-t-il lui-même sans pouvoir y remédier ? Enfin faut-il le plaindre ou le mépriser ? Qui sait, il est des cas si bizarres !

Et Me Le Cassier, entraîné par son imagination, fouillant ses souvenirs d’avocat, évoquait des particularités singulières, des considérants étranges et troublants...

Cependant les rues succédaient aux rues, le terrain plat à la montée, ils avaient atteint et dépassé le Panthéon, puis le Val-de-Grâce ; la jeune femme n’avançait plus qu’avec peine, son compagnon était obligé de la soutenir et la sentait haleter. Étaient-ils encore loin ? Devant eux s’étendaient des rues droites et régulières, bordées de hautes maisons grises et sévères dont tous les volets étaient clos et entre lesquelles une neige épaisse, sœur de celle de la place Royale, allongeait sa nappe moelleuse. Le reflet argenté d’un mince croissant de lune qui commençait à briller au zénith, glissant des toits blancs sur les façades mornes, y détachait çà et là un balcon de fer forgé, un frontispice aux lignes rigides, plus loin une inscription à demi effacée : “ Collège des Irlandais, ” évocatrice d’un passé de deux siècles ; mais pas un bruit, pas une lueur ne filtrait de ces demeures austères, refermées sur ce passé lointain ; et dans la clarté pâle du ciel et celle du sol, tout ce quartier perdu, endormi et désert, prenait une indicible tristesse de ville d’outre-tombe, de ville oubliée.

—Nous sommes arrivés, murmura la jeune femme, en

poussant la grille d'un jardinet tout raide de givre qui conduisait à une frêle maisonnette, enclavée et comme étranglée entre deux hautes maisons silencieuses et sombres. Elle en ouvrit avec peine la porte, une porte arrondie en ogive, massive comme une porte de cave, et ils se trouvèrent dans une obscurité profonde où le silence et le froid semblaient encore plus pénétrants qu'au dehors.

Elle fit quelques pas à tâtons, battit un briquet et se mit en devoir d'allumer une petite lampe.

Me Le Cassier put alors embrasser d'un coup d'œil l'endroit où ils étaient : une étroite salle carrelée, minutieusement frottée et propre, mais d'une exigüité de fenêtre et d'une lourdeur de plafond qui ne se voient plus que dans les vieux, vieux logis ; avec des solives entre-croisées d'où tombait une sensation d'oppression, et de hautes boiseries aux reflets noirâtres dont aucun meuble, si humble qu'il fût, ne rompait l'uniforme nudité. Seule, dans un coin, une petite table ronde, garnie d'une nappe bien blanche, montrait deux couverts mis avec



soin de chaque côté d'un vase orné d'une superbe rose rouge. Pauvre fleur de serre, suprême luxe d'amour payé bien cher sans doute pour parer un retour de tendresse qui n'avait pas eu lieu ! La gelée, qui avait changé en glaçon l'eau où trempait sa tige, commençait à l'effeuiller et, dans le dénûment glacé de cette chambre, sur ce couvert intact où tombaient un à un ses pétales de pourpre, elle faisait une impression qui serrait le cœur.

—Voulez-vous m'attendre un instant? dit Mariquette en prenant la lampe qu'elle venait d'allumer, je vais prévenir mon mari,—et elle ajouta tout bas, une lueur de fol espoir dans les yeux :—Qui sait, mon Dieu !... s'il allait avoir changé pendant mon absence... s'il était redevenu comme autrefois !...

Elle quitta la salle et durant quelques minutes Me Le Cassier l'entendit aller et venir en discourant à demi-voix, avec des inflexions d'une douceur et d'une câlinerie pénétrantes, puis elle reparut, plus pâle que jamais, défaillante, de grosses gouttes de sueur au front.

—Non, dit-elle avec accablement, c'est toujours la même chose, tous mes efforts sont inutiles, il ne veut pas me répondre. Oh ! venez voir ce qu'il a, et dites-moi ce qu'il faut faire.

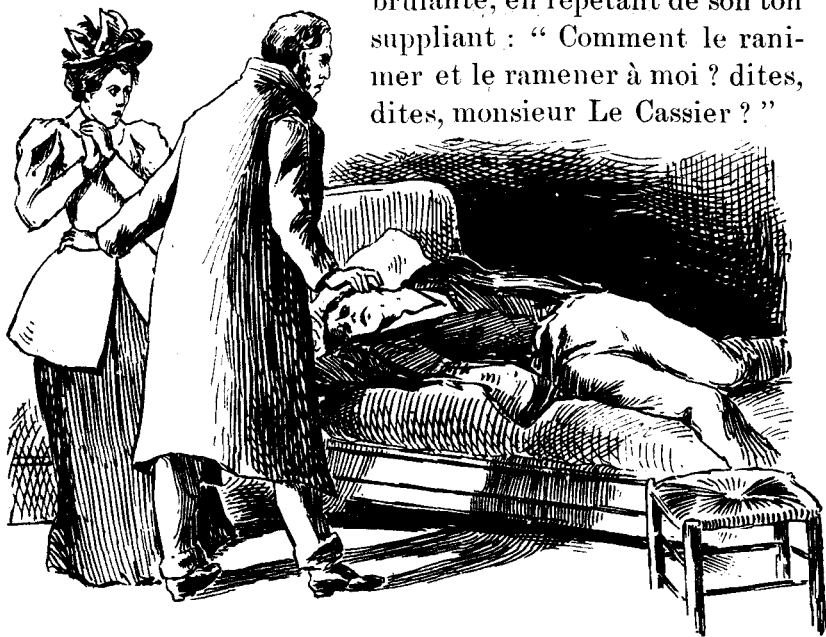
Tout en parlant, elle l'entraînait dans une pièce voisine aussi propre, aussi nue, aussi froide que la première. Au fond, sur un divan bas servant de lit, un jeune homme était étendu tout habillé.

Me Le Cassier s'approcha, se pencha sur lui, tandis qu'elle l'éclairait, l'examina un instant, et se rejeta en arrière avec une exclamation d'horreur : il n'avait sous les yeux qu'un cadavre.

—Malheureuse ! s'écria-t-il, en saisissant Mariquette par le bras, vous ne voyez donc pas que cet homme est mort ?

Mais, il eut beau en appeler au témoignage de ses sens,

elle ne parut pas l'entendre et continua de regarder fixement son mari avec la même expression éperdue et brûlante, en répétant de son ton suppliant : “ Comment le ranimer et le ramener à moi ? dites, dites, monsieur Le Cassier ? ”



Alors il comprit qu'elle était folle et demeura consterné à son tour.

De quelle tragédie cette scène navrante était-elle le dénouement ? A quelle cause était due la mort de ce malheureux ? Était-ce en le voyant expirer que sa femme avait perdu la raison ? Sans doute, et dans son égarement elle avait pris son immobilité pour de l'indifférence, sa rigidité croissante pour le retrait d'une tendresse qui était toute sa joie, et confondu les dernières palpitations de la vie avec celles de l'amour.

Mais quand avait eu lieu cette double catastrophe ? Depuis combien de jours la frêle créature vivait-elle ainsi en tête à tête avec ce cadavre glacé et perdue dans son hallucination douloureuse ? Comment, si délicate et épuisée à l'avance, avait-elle pu résister jusque-là, sans pain,

sans feu, sans autre soutien que l'espoir chimérique d'un retour d'affection, à la fièvre qui la dévorait ? C'est ce qu'il ne devait jamais savoir, et ce qu'il se demandait cependant, bouleversé par un tel tableau, saisi d'une compassion profonde, immense, pour l'infortunée ; mais lorsqu'il voulut l'arracher de cette chambre d'angoisse, elle résista de toutes ses forces. Il lui fallut entrer dans sa folie, lui dire que son mari l'exigeait.

—Il veut donc que nous nous séparions ? dit-elle anxieusement.

—Bien plus, ma pauvre enfant, il réclame le divorce. A ce prix seulement il retrouvera le repos et le bonheur. Voulez-vous le lui accorder ?

—Oui, fit-elle, tout ce qu'il voudra, pourvu qu'il soit heureux.

Et avec un grand soupir où passait toute son âme, elle suivit Me Le Cassier.

Paul Dys.



CONVERSIONS CATHOLIQUES

ET RECRUTEMENT PROTESTANT.

POURQUOI DES CATHOLIQUES SE FONT PROTESTANTS.

DE temps à autre les journaux protestants annoncent avec fracas la conversion de tel ou tel catholique au protestantisme, et les ministres, dans leurs synodes annuels, se félicitent de ces adhésions à leur système religieux. Leur joie surtout est au comble quand un malheureux prêtre demande d'être admis dans la religion de Luther ou de Henri VIII.

Oh ! la bonne aubaine ! et comme on se réjouit dans le bercail protestant de recueillir cette épave du catholicisme !

Mais quels motifs poussent donc des catholiques à prendre une décision si grave dans ses conséquences ?

Un changement de religion engage les intérêts éternels de l'âme et modifie profondément les relations d'un homme vis-à-vis de son Dieu. Il ne doit donc se faire qu'après mûre réflexion et seulement en face d'une conviction qui ne laisse place ni à l'hésitation ni au doute.

* * *

Quand un homme au cœur droit, aidé par la grâce de Dieu, voit briller à ses yeux la lumière de la vérité, qu'il comprend la nécessité de faire la volonté divine et d'em-

brasser, pour sauver son âme, la religion qu'il sait être la seule véritable ; alors il doit obéir à sa conscience, quelques sacrifices qu'il faille accepter.

C'est le spectacle édifiant que nombre de protestants convertis nous ont donné et nous donnent encore souvent.

Amenés à l'Église catholique par des études longues et sérieuses, par des prières surtout et par la force des bons exemples, ces hommes ont généreusement quitté famille et amis, encouru la persécution de leurs parents et de leurs proches, parfois même abandonné des positions lucratives, sachant bien qu'en devenant catholiques, ils se trouveraient soudain en face de la gêne, sinon du dénûment le plus complet. Rien ne les a fait hésiter.

Pour accomplir des sacrifices aussi héroïques, il faut, certes, être bien convaincu de la vérité de la religion et de la nécessité de l'embrasser.

COMMENT ET POURQUOI ON SE FAIT PROTESTANT.

Voit-on rien de semblable chez les hommes qui passent du Catholicisme au Protestantisme ?

Leur changement de religion est-il le résultat de longues recherches et de ferventes prières pour découvrir la vérité ?

Sont-ils bien convaincus qu'il leur faut quitter l'Église pour s'affilier à l'une ou l'autre des sectes protestantes, s'ils veulent assurer le salut de leur âme ?

Enfin, en transportant leur allégeance religieuse au Protestantisme, marchent-ils à une vie de misère et de sacrifices, de contradictions et de privations de toutes sortes ? ou du moins sont-ils attirés par le désir d'une perfection plus relevée ?

Parmi les prétendus convertis de votre connaissance cherchez donc un seul homme qui se soit trouvé dans ces conditions-là ! Vous ne le trouverez pas.

**

Sans prétendre entrer dans le secret des consciences, ne sait-on pas que la plupart du temps les motifs qui poussent des catholiques à se faire protestants, ne sont rien moins qu'honorables et qu'il est impossible de les avouer !

D'aucuns, après avoir eu quelques difficultés avec leur Curé, par dépit et pour satisfaire leurs rancunes, abandonnent l'Église et passent au Protestantisme...

Les malheureux ! dans un moment de mauvaise humeur, ils renient la foi de leur baptême et renoncent à leur place au ciel, et tout cela, pour se venger d'un prêtre dont ils croient avoir à se plaindre !

Comme si la religion de Notre-Seigneur et tous ses enseignements tenaient à la conduite d'un prêtre !

Comme si le fait de se mettre sur une route qui, pour eux du moins, les mènera à la damnation, était le tourment le plus cruel qu'ils puissent infliger à l'âme de ce prêtre qu'ils détestent.

Ils ont raison en un sens.

Rien, en effet, n'est plus pénible pour l'âme d'un prêtre, que de voir des catholiques abandonner la véritable Église, pour se jeter dans l'erreur avec leur femme et leurs petits enfants. Rien ne saurait lui faire plus de peine au cœur !

Mais, en définitive, sur qui retombera la responsabilité d'une telle apostasie ?

Même en supposant chez ce prêtre un manque de prudence ou de douceur, même en admettant des injustices regrettables, un catholique, à cause de ces misères humaines, est-il donc justifiable de s'en prendre à Dieu et de lui faire l'insulte la plus grave, en reniant sa religion ?

D'autres deviennent protestants, parce que les lois de l'Église gênent leurs passions ou refusent de sanctionner des affections qui, d'après sa discipline, ne sauraient être légitimes. Dans ce cas, c'est le cœur en révolte qui parle,

c'est lui et nullement la tête qui commande le changement de religion.

D'autres enfin espèrent ainsi échapper à la misère ou s'assurer des positions plus lucratives. Mais chez tous ces hommes, vous chercheriez en vain les traces d'une conviction profonde et inébranlable, le désir d'une vie meilleure, d'une perfection plus grande, de moyens de salut plus abondants; ce n'est certainement pas là ce qu'ils vont demander au Protestantisme.

Donc, en résumé, trop souvent une question d'argent ou de revanche, une question d'intérêt personnel, parfois aussi une question de femme, voilà ce que nous trouvons au fond de ces conversions prétendues au Protestantisme.

PRÊTRES CATHOLIQUES ET MINISTRES PROTESTANTS.

Jamais, au grand jamais un prêtre catholique ne consentirait à admettre dans l'Église des hommes poussés par de tels motifs et se présentant dans de pareilles conditions. Jamais il ne les inscrirait sur le rôle des Catholiques. Mais trop souvent, des ministres protestants sont alors, ou moins scrupuleux, ou moins fiers.

A peine, dans une paroisse quelconque, des hommes entraînés par leurs passions, sont-ils en difficulté avec l'autorité ecclésiastique, que les Révérends arrivent de toutes parts pour attiser les haines, envenimer les querelles et encourager à la révolte. Ils se tiennent là, les bras ouverts, la joie dans le cœur, tout prêts à accueillir au sein de leur communion des hommes hier encore catholiques, mais qui aujourd'hui, par mauvaise humeur ou esprit de vengeance, songent à se faire protestants!

LE SYNODE ANGLICAN DE MONTRÉAL ET LES CONVERSIONS.

Certes! il y a lieu d'être surpris de voir de hauts dignitaires de l'Église anglicane approuver pareilles mé-

thodes et conseiller pareille action. Pourtant la chose s'est faite au dernier Synode de Montréal.

Voici ce que nous lisons dans la "Gazette" du 22 janvier 1897 :

".....Dans la présente situation des affaires en cette province, pour ce qui concerne la population parlant français, l'Église anglicane n'a pas de plus impérieux devoir que de faire son œuvre maintenant. Il ne lui convient pas d'attendre qu'on vienne à elle par gravitation, pour ainsi dire. Pendant qu'elle attend, d'autres communions recueillent la moisson.

"De grands mouvements, nul doute, sont en branle. Ils ne peuvent avoir d'autre résultat que de détacher de la communion de Rome, un grand nombre de citoyens parlant français. Ces événements viennent aussi sûrement que le soleil se lèvera demain sur le monde, et l'église qui sera prête, l'église qui pourra pourvoir aux besoins spirituels de ce peuple, dans leur langue, sera aussi l'église qui recueillera la plus riche moisson."

"Il ne demande pas au clergé de faire du prosélytisme, de secouer l'arbre du "Romanism," ou de troubler ceux qui sont satisfaits de leur foi, mais quand les fruits tombent en abondance, il leur demande d'aller et de les ramasser."

* * *

Donc, si la question des écoles, qui est essentiellement une question religieuse et d'ordre social chrétien, détache de leur religion certains catholiques mécontents et insoumis à la direction de leurs Évêques, ce haut dignitaire de l'Église anglicane de Montréal est prêt, avec ses confrères, à tendre le tablier et à recevoir les fruits douteux qui tomberont de l'arbre du "Romanism" (?)

En vérité j'aurais cru l'Église anglicane plus consciencieuse et plus digne !

*
* *

Que ne s'est-il souvenu, ce révérend ministre, au lieu de parler de "Romanism" et des fruits gâtés du "Romanism" que des mains anglicanes s'appêtent cependant à cueillir pieusement, que ne s'est-il souvenu, dis-je, de la spirituelle boutade de l'un de ses confrères, le chanoine Swift :

—Quand le Pape nettoie son jardin, disait le fameux chanoine, je lui saurais bon gré de ne pas jeter ses mauvaises herbes, par-dessus la muraille, dans le clos protestant.

Évidemment M. le dignitaire anglican de Montréal est moins délicat et moins fier.

DIACONESSES PROTESTANTES.

Mais les Révérends Ministres ne se contentent pas seulement de ramasser les épaves jetées à la côte par l'Église catholique, ils ont à leur service tout un corps d'auxiliaires, à la fois osé et entreprenant pour le service actif : ce sont les Diaconesses protestantes.

Ils les envoient fourrager hardiment au sein même des familles catholiques, et ces Dames apportent à leur besogne une activité, un enthousiasme que des femmes seules savent mettre aux entreprises dont elles veulent le succès.

Rien ne les arrête et rien ne les rebute : ni les courses fatigantes, ni des réceptions souvent peu bienveillantes, ni l'humilité du logis, ni la malpropreté de la maison, qui menace de maculer les riches toilettes et les belles robes de soie des visiteuses. Elles vont partout, et partout aussi, surtout dans les familles les plus pauvres et les plus chargées d'enfants, elles font une propagande acharnée pour les amener à la crèche protestante.

*
* *

Si ces Dames appliquaient leur zèle à convertir les

Chinois infidèles, on n'aurait, à coup sûr, que des louanges à leur donner ; elles feraient du bien à ces hommes en leur communiquant au moins quelques notions de christianisme.

Si elles travaillaient, au sein de leur famille religieuse, à prouver aux "Unitariens" l'existence de la Trinité sainte, aux "Presbytériens" la nécessité d'admettre des évêques et des sacrements, aux "Congregationalists" l'absurdité de se contenter d'une indifférence générale vis-à-vis tous les Credos et toutes les professions de foi ; si elles s'efforçaient de ramener à la foi chrétienne les milliers et milliers de leurs coréligionnaires qui aujourd'hui ne croient plus à rien qu'à eux-mêmes et sont devenus, en définitive, de purs rationalistes, niant la divinité du Christ, rejetant la révélation surnaturelle et n'admettant d'autre règle de croyance que leur raison individuelle ; leur activité aurait un but louable et serait digne d'éloges.

Mais non, ce n'est pas à ces mécréants que ces Dames s'adressent, leur sollicitude se porte sur les Canadiens-Français catholiques, et c'est à les convertir qu'elles consacrent leur zèle bruyant et affairé.

Est-ce donc là faire une œuvre méritoire et agréable à Dieu ?

ÉVANGÉLISATION DES CANADIENS CATHOLIQUES.

Permettez-moi, Mesdames, de vous demander si vous vous rendez bien compte des conséquences de votre entreprise ?

Quand vous cherchez à attirer des Canadiens catholiques au Protestantisme, prétendez-vous leur donner des richesses religieuses qui leur manquaient, et des moyens de salut qu'ils ne possédaient pas déjà ?

Le Protestantisme, vous le savez, est une négation, pas autre chose que cela.

Il n'ajoute rien à la foi catholique, il en retranche, au contraire, un certain nombre de vérités nécessaires, et tout ce qu'il garde encore de vrai et de bon, il l'emprunte à l'Église qui en fut toujours en possession depuis dix-huit cents ans. Le Protestantisme n'a donc rien, absolument rien de nouveau à donner au catholique qui l'embrasse. Au contraire, le protestant qui entre dans l'Église et se fait catholique, s'enrichit réellement, puisque, aux quelques vérités qu'il croyait déjà, il ajoute la somme totale des vérités que la foi catholique lui transmet. Il s'enrichit, puisque, aux quelques faibles moyens de sanctification et de salut qu'il possédait comme protestant de bonne foi, il joint désormais toute la surabondance de secours spirituels que l'Église met à sa disposition dans les Sacrements.

Mais le catholique qui abandonne sa foi pour devenir protestant, que fait-il, sinon de se dépouiller volontairement de ses richesses spirituelles pour se réduire à la plus extrême pauvreté ?

* * *

—Il se dépouille, direz-vous de ses superstitions romaines, de croyances vaines et creuses que l'ignorance et la crédulité ont peu à peu introduites dans la religion. Le ramener au pur Évangile, n'est-ce donc pas lui rendre un service signalé ?

—Mesdames, ce qu'il vous plaît d'appeler "superstitions romaines," nous autres Catholiques, nous affirmons que ce sont des dogmes appuyés sur la sainte Écriture, professés de tout temps par les Docteurs et acceptés par les fidèles comme des articles nécessaires à la foi ; et ce que nous affirmons, nous sommes prêts à le prouver.

Ce que vous traitez de croyances "vaines et creuses," sont des traditions que les siècles chrétiens nous ont

transmises, que les intelligences les plus larges et les plus élevées ont pratiquées et nous ont léguées à nous leurs descendants.

Quelle que soit votre estime pour la communion religieuse à laquelle vous appartenez, Mesdames, vous n'oserez pourtant pas réclamer pour elle ni le monopole du bon sens, ni le droit exclusif au libre examen. Les Catholiques ne sont pas plus disposés à croire que les autres hommes et quand ils courbent la tête, c'est qu'on leur a bien prouvé qu'il fallait la courber.

* * *

Mais je ne veux pas entrer ici, Mesdames, en discussion avec vous. Je ne vous demanderai pas à quel pur évangile vous prétendez rallier les Canadiens catholiques.

Sera-ce au pur évangile épiscopalien ?

Au pur évangile presbytérien ?

Au pur évangile méthodiste ? ou simplement au pur évangile, très sommaire de l'armée du salut ?

Tous ces purs évangiles sont protestants, vous le savez, tous se donnent comme enseignant la doctrine du Christ et fournissant tous les moyens de salut, bien que tous parlent de fait une langue bien différente.

Je vous prie seulement de me laisser vous poser une simple question.

Malgré ce que vous nommez superstitions et croyances creuses des Catholiques, croyez-vous cependant qu'ils puissent se sauver en vivant dans l'Église catholique et en mourant dans son sein ?

Vous n'oserez pas le nier, n'est-ce pas ?

Eh bien ! si ces hommes peuvent se sauver comme Catholiques, pourquoi donc chercher à les entraîner dans des communions religieuses, où, pour eux du moins, il ne pourra pas être question de bonne foi, et où, d'après la conscience et la doctrine de l'Église, il leur est impossible de se sauver ?

En faisant pareille besogne, n'encourez-vous pas, Mesdames, une responsabilité redoutable ?

Il avait plus de logique, ce Lord-Évêque de Québec, le Dr Mountain, qui disait : “ Les Canadiens sont bons, ils pratiquent sincèrement leur religion, ils vivent heureux, je me ferais certainement un scrupule de conscience de les troubler dans leurs croyances religieuses, pour les amener au protestantisme.”

MOYENS DE CONVERSION.

Ce scrupule ne vous arrête pas, Mesdames. A tout prix il vous faut gagner les Canadiens, et les moyens que vous employez pour les convertir, ne sont pas toujours, laissez-moi vous le dire franchement, ceux que Notre-Seigneur recommande à ses disciples.

Vous ne cherchez pas à porter la conviction dans les intelligences, ni à prouver aux Canadiens qu'ils doivent se faire protestants, s'ils veulent sauver leur âme.

ACHAT DE CONSCIENCES.

Au milieu de l'hiver, quand la détresse est grande dans les maisons, vous allez trouver de pauvres familles d'ouvriers et, ouvrant votre bourse, vous leur dites :

“ Si vous voulez venir à notre église, nous vous donnons tout ce qu'il faut pour vivre... si vous envoyez vos enfants à nos écoles, nous les habillerons et nous les instruirons gratis.”

Votre charité serait louable, si vous n'y mettiez pas cette condition inique ; mais ce que vous proposez là est tout simplement un marché immoral et sacrilège.

En échange de quelques piastres, vous demandez à cet homme de vous vendre sa foi, sa conscience et son âme ! Pareille conduite n'est-elle pas odieuse ?

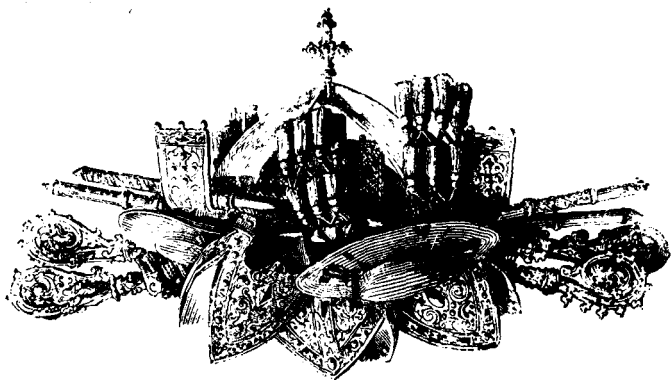
Des malheureux, pressés par la misère, succomberont parfois à la tentation. Ils se feront protestants l'hiver, quitte à redevenir catholiques au printemps, ou si quelque maladie grave les saisit.

Ils font mal, sans doute, ils commettent une grande faute, en reniant ainsi extérieurement leur foi, bien qu'ils la conservent encore à l'intérieur . . .

Mais pourquoi . . . pousser ces hommes à pareille hypocrisie sacrilège ? Ne sauriez-vous donc, Mesdames, employer votre zèle à de plus nobles causes ?

Les Canadiens catholiques vous en seraient reconnaissants.

E. M. Hamon, S. J.



LA CREATION, LE DELUGE, ET L'ANTI- QUITE DE L'HOMME.

SI l'on voulait réunir tous les écrits qui, depuis une trentaine d'années, ont été publiés sur les questions intéressant l'Écriture sainte dans ses rapports réels ou supposés avec les sciences physiques et naturelles, un vaste corps de bibliothèque y suffirait à peine. Et cependant si grande est la place que de telles questions occupent dans les esprits, si variés, si changeants parfois sont les éléments qui les composent, les points de vue qui s'y rattachent, que le sujet en est toujours actuel et la veine jamais épuisée.

Dans le camp de la soi-disant *libre-pensée*, où rarement d'ailleurs la pensée est vraiment indépendante et libre, on cherche, avec plus ou moins de compétence et de bonne foi, le plus souvent avec absence aussi complète de l'une que de l'autre, à opposer la science à la Bible, et à la Vérité révélée les vérités et inductions de l'ordre rationnel. Et comme les manœuvres en ce sens de nos adversaires se renouvellent sans cesse, comme leur ardeur destructrice ne se lasse jamais, il faut bien que, de notre côté, la défense se montre à la hauteur de l'attaque, et que, à des difficultés cent fois résolues, à des objections cent fois réfutées, mais toujours autant de fois rajeunies ou reproduites sous des formes nouvelles, il soit opposé, dans l'éternel combat de la vérité contre l'erreur, des armes appropriées aux armes et à la tactique adoptée par l'ennemi.

Un professeur de sciences à l'université Notre-Dame d'Indiana (États-Unis), le R. R. Zahm, est un des plus récents joueurs, dans cette lutte pour le bien sur le terrain

des rapports de la science et de la foi. Écrits dans sa langue maternelle, les ouvrages de cet auteur sont rendus accessibles aux lecteurs de langue française par un prêtre du diocèse d'Autun pour lequel la langue anglaise n'a pas de secret, M. l'abbé Flageolet.

Le premier écrit traduit en français du R. P. Zahm avait pour objet de montrer le rôle considérable et souvent prépondérant des catholiques dans le développement, le progrès et la propagation du mouvement scientifique, et avait pour titre : *Science catholique et savants catholiques* (1). Celui qui voit le jour en ce moment dans notre langue et que je voudrais analyser et apprécier, s'appelle *Bible, science et foi* (2). L'auteur y traite sous des aspects souvent nouveaux, trois ordres de questions :

L'Hexaméron :

Le Déluge de Noé ;

L'antiquité de l'homme.

C'est également l'ordre que je me propose de suivre dans cette étude.

I

L'HEXAMÉRON.

Le R. P. Zahm, qui est plutôt concordiste, mais dont le concordisme est large et n'a rien d'exclusif, ne s'évertue pas à refaire, après tant d'autres, une théorie spéciale et détaillée sur l'accord ou le non-désaccord des systèmes scientifiques aujourd'hui admis, avec le récit hexamérique de la Genèse sainement interprété. Il fait mieux ; il analyse ou résume les principales de celles des théories sur ce sujet qui ont été publiées en ce siècle, depuis Buskland, Chalmers et le cardinal Wiseman, jusqu'au savant abbé Vigouroux. Et ce qui donne tout son prix à cette

(1) Paris, Lethielleux.

(2) Ibid.

rapide analyse, c'est qu'elle est précédée de l'exposé des opinions exprimées par des Pères de l'Église, à une époque où, certes, nul ne pouvait soupçonner ce que, treize ou quatorze siècles plus tard, enseignerait la science de nos jours. Par une véritable intuition de génie, comme nous le verrons, l'un, saint Grégoire de Nysse, crée en quelque sorte la théorie cosmogonique qui devait illustrer, il y a un siècle, le nom de Laplace ; l'autre, saint Augustin, pose les bases mêmes du système de l'Évolution.

Il est toutefois un mode d'interprétation que le R. P. Zahm n'a pas analysé, par la raison très simple qu'il n'a été exposé que bien après la publication de son livre, dans le dernier numéro de la *Revue biblique* (1), par la plume éminemment autorisée du R. P. Lagrange, des Frères Prêcheurs.

Ce système, que l'on peut discuter, dont on pourrait peut-être contester quelques points de détail, n'en a pas moins le mérite très grand d'être parfaitement lié, et, venant après tant d'autres, d'écarter ce qu'ils peuvent avoir de trop exclusif et de trop absolu, tout en faisant une part équitable à ce qu'ils peuvent renfermer de vérité. Je ne rapporterai pas ici cet exposé qu'il faut lire dans le recueil où il a paru, me bornant à en reproduire un passage qui me semble résumer plus particulièrement la pensée de l'auteur.

“ Dans cette première page, dit-il, en parlant du récit de l'hexaméron, il y a :

“ Un enseignement littéral, c'est la création de toutes choses ;

“ Un cadre rationnel, c'est l'ordre des œuvres ;

“ Une allégorie, c'est la durée des jours.

“ Puisque, dès l'origine de l'exégèse chrétienne, les uns y virent une allégorie, les autres une histoire, le mieux

(1) Juillet 1896 ; art. intitulé : *Hexaméron* (*Genèse* 1 à 11).

n'est-il pas de discerner ces divers éléments dont la présence a été reconnue par de si grands esprits ?”

Comparé à toutes les cosmogonies et géonies de l'antiquité, le récit hexamérique de la Genèse apparaît seul comme logique, vraisemblable et dépourvu de tout appareil imaginatif et mythologique. De plus, il est le seul, suivant le P. Zahm, que vérifient les données scientifiques acquises et reconnues certaines ou offrant au moins une somme suffisante de probabilités. Cependant l'École idéaliste ou de l'Allégorisme chercha dès l'origine, avec Origène et tout le Didascalée alexandrin, à échapper par l'interprétation symbolique ou mystique, aux difficultés que suscitait la lecture du récit biblique: L'exagération dans laquelle les commentateurs tombèrent en suivant cette voie, provoquèrent la réaction de l'École syrienne, représentée principalement par saint Éphrem, saint Chrysostome et saint Basile.

C'est à cette école que revient le mérite d'avoir, pour la première fois, par l'organe de saint Éphrem, détaché le premier verset du récit génésiaque de l'hexaméron proprement dit, en l'affectant à la création *ex nihilo* de la matière élémentaire, de laquelle devaient être formées successivement toutes les créatures subséquentes. Seulement l'École littérale de Césarée, en voulant réagir contre les excès de l'École d'Alexandrie, tomba avec saint Basile dans l'exagération contraire. Il fallait cependant arriver à une interprétation moins extrême et qui fût plus à même de répondre aux objections des “libres-penseurs” du temps, qui s'appelaient alors les Gnostiques, les Manichéens et Julien l'Apostat.

Grégoire, évêque de Nysse, l'illustre frère de saint Basile, et le non moins illustre évêque d'Hippone, furent comme les chefs d'une École mixte qui, se gardant des exagérations dans l'un comme dans l'autre sens, pût répondre victorieusement à toutes les objections des adversaires.

Pour saint Grégoire de Nysse, la création du Commencement, *in principio*, fut une création en puissance plutôt qu'en acte, la création du germe invisible et sans forme d'où devaient sortir, durant la semaine hexamérique, tous les êtres qui composent l'univers tant sidéral et minéral que vivant et animé. Une fois créée la matière nébulaire primitive, certaines molécules se groupèrent pour former des masses séparées, lesquelles, s'accroissant sans cesse et animées d'un mouvement de rotation, lancèrent dans l'espace des masses similaires qui prirent naturellement la forme sphérique, et ainsi se formèrent le soleil, la lune, les étoiles et les planètes ; ces corps, différents en volume, en poids, en lumière et quant à leurs distances par rapport à leurs centres d'attraction, décrivaient leurs orbites avec une harmonieuse et infaillible précision. Tout cela, d'après saint Grégoire, en vertu de lois cachées que, vu l'état des connaissances de son temps, il ne pouvait ni comprendre ni découvrir, comme il le constatait lui-même.

N'est-il pas extrêmement remarquable de voir, au IV^e siècle de notre ère, un Père de l'Église poser, en cosmogonie comme en exégèse, les données que devaient adopter et développer les savants des XVIII^e et XIX^e siècles ? Qu'est-ce que ce germe nébulaire qui se partage en masses distinctes s'accroissant et projetant dans l'espace des masses similaires qui décrivent des orbites parfaites, sinon le principe fondamental des théories exprimées successivement par Kant, Herschell et Laplace ? Qu'est-ce, d'autre part, que cette évolution graduelle de la création sous l'action des causes secondes, sinon la trace même de l'exégèse hexamérique de nos jours ? Bien que le savant Père Lagrange affirme, non sans une très grande apparence de raison, et d'ailleurs en s'inspirant de saint Thomas, que ce que l'auteur (de l'Hexaméron) a sous les yeux, *ce n'est pas la grande nébuleuse qui évolue à travers les âges*, mais bien le monde actuel, ce n'en est pas moins une chose

fort curieuse que, dès le IV^e siècle, l'étude et la méditation de l'Hexaméron aient conduit un saint évêque à deviner une théorie destinée à naître scientifiquement de nos jours seulement, c'est-à-dire quatorze ou quinze cents ans plus tard.

Saint Augustin, s'inspirant de vues analogues, marche plus avant que saint Grégoire dans la même voie. Il ne veut pas qu'on recoure sans cesse à l'intervention du miracle pour résoudre toute difficulté d'interprétation. Etant reconnu le principe de l'intervention initiale du Créateur, l'évêque d'Hippone fait la part la plus large à l'action des lois naturelles, l'assertion que " Dieu au commencement créa le ciel et la terre," indiquant non pas que ciel et terre fussent d'ores et déjà ciel et terre, mais que ce que Dieu avait créé était destiné à devenir plus tard le ciel et la terre : *Non quia jam hoc erat, sed quia jam hoc esse poterat* (1). C'est par l'intermédiaire des causes secondes que les diverses phases de la création se sont développées. De même pour les êtres organisés ; ils ne furent pas créés tels qu'ils sont, mais bien en puissance, *in fieri, in semine*, le Créateur ayant conféré à la terre le pouvoir de tirer d'elle-même, par le concours des lois naturelles, les diverses formes de la vie végétale et animale.

Je le demande, peut-on poser plus explicitement le principe justificatif de la théorie de l'évolution comprise dans le sens spiritualiste et théiste ? Certes, le grand docteur ne la soupçonnait point. Mais son système de création, *dérivée* d'un acte créateur unique donnant à la fois naissance à la matière informe et aux lois de son développement, fournit à l'évolutionnisme tous les éléments d'une explication parfaitement vraisemblable et plausible : et s'il arrive jamais à s'établir victorieusement sur les faits, il pourra invoquer l'autorité du grand évêque africain comme étant celle de son premier précurseur.

(1) *De Genesi contra Manichæos*, lib. I, cap. 7.

On peut voir, par ces exemples pris entre beaucoup d'autres, que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que sont nées les interprétations du premier chapitre de la Genèse qui en élargissent la signification et la portée. Nos adversaires sont donc mal venus à nous reprocher d'avoir *inventé* des explications que le texte ne comporterait point, uniquement pour les besoins nés des progrès de la science contemporaine ; d'avoir abandonné les principes de l'ancienne exégèse ; enfin d'avoir fait litière de la tradition pour essayer de soutenir, contre la vérité scientifique, une lutte impossible.

Les principes de l'exégèse n'ont point changé et ne changent pas ; mais leur application varie avec les données des temps, avec les modifications que subit par ses développements mêmes le savoir humain. Ainsi les principes de la tactique militaire, par exemple, reçoivent des applications différentes suivant que les armées combattent à la fronde ou à l'arbalète, au fusil à mèche ou à pierre, ou bien aux armes à tir rapide et à la longue portée, en montagne ou en plaine, sur terre ou sur mer ; ils sont les mêmes, dans leurs lignes essentielles, aux temps des de Moltke, des Bonaparte ou des Condé qu'aux siècles des Jules César, des Annibal ou des Alexandre le Grand, bien qu'appliqués différemment.

En tout cas, le très remarquable exposé du R. P. Lagrange, encore que le mode d'interprétation qu'il préconise soit, à mes yeux, moins éloigné qu'il ne semble le croire de celui de M. l'abbé Charles Robert—qui, dans l'Hexaméron, n'excepte du caractère historique du récit, que la durée des jours, lesquels sont proprement symboliques (1)—me paraît avoir fait faire un nouveau pas à la

(1) Cf. la *Revue biblique* (trimestrielle), année 1894, juillet : *La création d'après la Genèse et la Science*. Réponse au R. P. Semerice.—Le savant barnabite avait soutenu, dans deux articles publiés par la même *Revue*, l'idéalisme ou symbolisme exclusif de tout le récit du premier chapitre de la Genèse, depuis l'*In principio* jusqu'à la création de l'homme.

question. En reconnaissant que “ le premier chapitre de la Genèse affirme et enseigne des faits très réels et les enseigne au sens propre,” que “ ce n’est pas une allégorie,” le Révérend Père renverse la thèse exclusive de l’école symboliste ou liturgiste. En montrant l’allégorie apparaissant avec l’encadrement “ arbitrairement choisi” des six jours, l’auteur concède à cette école ce qu’il y avait de vrai dans son système trop absolu. Enfin les vues nouvelles consistent à ne voir dans le récit de la création qu’un ordre logique et nullement chronologique : sans la répartition fictive du récit en six jours, personne, à son estime, n’aurait eu l’idée de voir, dans les œuvres de la création, un ordre chronologique.

Que si l’on objecte qu’une grande floraison, aux origines de la terre, a précédé le développement de la faune ; que les grands monstres marins se rencontrent dans la Genèse, comme dans la science, avant les mammifères, les mammifères avant l’homme, le P. Lagrange convient que, sur ce point, sur ce seul point, la ressemblance est frappante, mais que cet accord est naturel. “ La nature est allée de l’imparfait au plus parfait, et c’est justement le procédé que devait suivre la Genèse pour que les bêtes puissent se nourrir de plantes, et que l’homme, roi de la création, ne parût qu’après les animaux” (1).

(1) Les partisans de l’École concordiste large ne pourraient-ils pas ajouter :
Eh ! que dis-je autre chose ?

Car enfin, puisque la Genèse a, tout naturellement, suivi le même procédé que la nature, —laquelle est l’objet de la science,—c’est donc qu’il y a, en fait, accord entre la Genèse et les grandes lignes de la science.

C. de Kirwan.

A suivre.

LOLITA

(Suite.)

" Il nous est défendu d'aimer quelqu'un, fût-ce
" notre enfant, plus que la vérité, plus que la
" probité, plus que l'honneur."

MME EMMELINE RAYMOND.

Un quart d'heure après les deux amies se dirigeaient ensemble vers la rue de la Bienfaisance. Elles firent le trajet à pied, voulant profiter du temps, superbe ce jour-là. C'était une belle après-midi de printemps. Le soleil, déjà chaud, se reflétait gaiement dans les eaux de la Seine qu'animaient le va-et-vient des bateaux-mouches, chargés de promeneurs.

—Quelle délicieuse vue ! dit Lolita, en traversant le pont de la Concorde.

—Oui, vraiment délicieuse, dit Marthe ; et des deux côtés : à droite et à gauche.

—Je préfère la gauche, dit Lolita. Et toi ?

—Moi aussi : Notre-Dame, Sainte-Geneviève, c'est ce que j'aime le mieux dans Paris.

—Et le Palais de Justice et la Sainte-Chapelle ? Tout ce coin est ravissant.

La rive droite leur offrit plus de luxe, mais moins de goût. D'ailleurs, en approchant du but, Lolita devenait songeuse et ne semblait plus jouir de grand'chose. A partir de Saint-Augustin, elle ne jouit plus du tout. Marthe l'ayant quittée, elle s'acheminait seule vers la demeure de Mme d'Arcy, se demandant quel accueil l'y attendait. Sans doute, cette dame semblait bonne : mais M. Fortuné aussi lui avait semblé bon . . . Oh ! comme elle le détestait, maintenant, non pour l'avoir empêchée d'épouser Émile que, décidément, elle n'aimait pas, mais pour lui avoir appris à se défier des hommes, pour lui avoir donné cette première leçon de l'expérience, la plus amère de toutes, pour avoir éteint dans son cœur la belle confiance de la jeunesse qui, elle le sentait, ne reviendrait jamais plus.

Au sortir de la place de Saint-Augustin, sillonnée de voitures, encombrée de piétons, la tranquille rue de la Bienfaisance semblerait un antique coin de province sans la construction éminemment moderne et parisienne de ses hautes maisons.

Lolita la parcourut dans sa courte étendue, avant de trouver celle qu'elle cherchait. Enfin, elle franchit une porte de chêne, ouvrit une autre porte vitrée et demanda à un concierge fashionable :

—Madame d'Arcy ?

—Au deuxième, porte à droite, répondit le fonctionnaire, sans lever les yeux du *Petit Journal* qu'il était en train de parcourir.

La jeune fille monta péniblement, prise d'une appréhension vague qui lui coupait les jambes. Heureusement, à chaque étage ce trouvait une banquette de velours. Elle en profita. Tandis qu'elle se reposait sur celle du second étage, cet étrange dialogue parvint à ses oreilles :

—Voilà votre tartine, monsieur Jacques.

—Non ; ze ne la veux pas maintenant : ze la manzerai quand z'aurai été fouetté, pour me consoler.

—Vous serez donc encore fouetté aujourd'hui ?

—Tu sais bien que papa me fouette touzours le samedi.

—Alors, posez-la sur la table et allez trouver votre papa.

—Non, z'irai à cinq heures : ça ne sera pas si long.

Fort intriguée, Lolita se décida à entrer : elle était curieuse de voir ceux qu'elle venait d'entendre.

La porte s'ouvrit donnant jour sur une antichambre, meublée avec un goût sévère, où la jeune fille aperçut les deux interlocuteurs : une vieille bonne à coiffé bretonne et un petit garçon d'environ six ans, vêtu de l'uniforme de l'externat de la rue de Madrid, ayant encore sur la tête l'élégante casquette bordée de velours bleu de laquelle s'échappait un flot de boucles blondes, tombant jusqu'au bord de la petite veste à boutons dorés. Un sac plein de livres et de cahiers de classe était posé sur une table de chêne, à côté de la tartine en question.

Lolita sourit à l'enfant qui était joli comme un ange. Il ôta poliment sa casquette et sourit aussi.

—Madame d'Arcy ? demanda la jeune fille.

—Je vais aller voir si elle reçoit, dit la vieille bonne.

—Annoncez-lui, je vous prie, Mlle Declermont, qui vient lui adresser ses remerciements.

Et tandis que la Bretonne s'éloignait :

— Pourquoi donc, monsieur Jacques, dit Lolita au petit garçon qui s'était approché d'elle, pourquoi donc votre papa vous fouette-t-il toujours le samedi ?

— Parce que ze lui rapporte des mauvaises notes.

— Mais ne pourriez-vous pas en rapporter de bonnes ? Ça doit être très désagréable de recevoir le fouet.

— Oui, ça m'ennuie d'être fouetté ; mais ça m'ennuie encore plus d'apprendre l'allemand ; alors, z'aime encore mieux le fouet.

— Madame attend mademoiselle, dit la vieille bonne qui revenait.

Lolita adressa un nouveau sourire au petit garçon qui le lui rendit amicalement, ne semblant pas très préoccupé du châtiment attendu ; puis elle suivit la Bretonne à travers une enfilade de pièces qui aboutissaient à la chambre à coucher de Mme d'Arcy.

En entrant dans cette chambre, Lolita fut rassurée. Les appartements ont leur physionomie, à l'instar de ceux qui les habitent : celle de la chambre de Mme d'Arcy était tout à fait sympathique. Les yeux s'arrêtaient tout d'abord sur un grand christ d'ivoire, suspendu au chevet du lit. Un prie-Dieu, placé devant, annonçait que cette parfaite imitation du célèbre christ de la cathédrale de Bordeaux n'était pas là uniquement à titre d'objet d'art. Une jolie réduction, en argent, de la statue de Notre-Dame des Victoires, posée sur la cheminée, achevait de vous faire connaître la piété de la maîtresse de ce logis. Enfin, la chambre de Mme d'Arcy était sérieuse sans froideur, élégante sans recherche. Rien de ces étalages ridicules, si fort à la mode aujourd'hui, qui donnent à presque tous les appartements mondains un faux air de serre chaude, établie dans un magasin d'antiquités. Une seule jardinière, et dans cette jardinière des fleurs, infiniment plus jolies et plus gaies que ces insipides plantes vertes, pauvres exilées des pays chauds, vouées dans nos salons à une existence avortée. Sur la cheminée, une belle pendule, au lieu de la statuette, de rigueur à présent, qui met le visiteur dans la pénible alternative de consulter maladroitement sa montre ou de manquer quelque démarche importante, en dépassant le temps dont il peut disposer.

Cependant, si Mme d'Arcy ne se soumettait pas à la mode dans ce qu'elle y trouvait de ridicule ou de gênant, elle en acceptait volontiers tout ce qui lui semblait agréable et gracieux. Devant la pendule, sur un joli manteau de cheminée au petit point, elle avait

posé, dans des passe-partout de satin broché, deux délicieuses photographies : celle d'une jeune femme qui lui ressemblait et celle du petit Jacques, encore bébé, vêtu seulement d'une chemise brodée. Enfin, des poufs, des coussins, des chauffeuses, disposés commodément, un grand canapé, des rideaux et des portières en tapisserie, un tapis épais aux nuances douces ; un feu de bois jetant le reflet de sa flamme sur les dorures d'un beau garde-feu et des grands cadres entourant les portraits de famille, tout donnait l'idée d'une existence aisée, confortable autant qu'élégante, gaie aussi, grâce à un petit clairon posé sur le canapé et à un gros clairon arrêté au milieu du tapis, qui prouvaient que M. Jacques animait souvent de sa présence cette grande chambre hospitalière.

Lolita avait eu à peine le temps de faire ces réflexions lorsqu'elle vit entrer Mme d'Arcy, qui s'avavançait vers elle, les mains tendues.

La vieille dame s'informa très affectueusement de sa santé, de celle de sa marraine, de son amie. Puis elle la questionna sur sa vie, sur son passé, sur son avenir, avec un intérêt qui toucha Lolita et la mit à son aise au point qu'elle osa demander à cette aimable femme de lui venir en aide, en lui procurant un emploi.

—Très volontiers, dit la vieille dame. Et, après quelques minutes de silence pendant lesquelles elle examina attentivement la jeune fille, elle ajouta :

—Vous possédez sans doute, mon enfant, un certificat des personnes chez lesquelles vous avez été déjà placée ?

Lolita rougit prodigieusement.

—Non, dit-elle : je n'ai pas songé à en demander un.

—C'est un oubli qui peut facilement se réparer, reprit Mme d'Arcy. On ne vous le refusera certainement pas.

—Sans doute, mais il m'est impossible de rien leur demander, dit tristement la jeune fille. Je vois bien que je perds votre confiance, ajouta-t-elle en apercevant une expression de surprise et d'inquiétude sur le visage de la vieille dame, et cependant je ne puis faire cette démarche, vraiment, je ne le puis.

—Vous pouvez au moins me donner leur nom : j'écrirai moi-même.

—Non, même pas cela ; je ne le voudrais pas : ils ont si mal agi envers moi ! Madame, c'est leur conduite à mon égard qui a causé a défaillance où vous m'avez trouvée. Je ne puis vous les nommer, je vous assure.

—Mais, moi, je ne puis vous recommander sans références. Vous m'êtes très sympathique ; cependant je ne vous connais pas...

—C'est vrai, je vous comprends bien, dit Lolita, dont les yeux se remplirent de larmes et pourtant, je n'y puis rien.

—Voyons, ma pauvre enfant, reprit Mme d'Arcy, ne vous chagrinez pas ; nous pourrons peut-être sortir de cette impasse. Ne connaissez-vous aucune personne qui puisse me renseigner sur votre compte ? aucun supérieur, ecclésiastique ou laïque ?

Lolita donna le nom de son directeur et celui de sa maîtresse, avec son adresse à Nice.

—Très bien, dit Mme d'Arcy : cela suffira probablement. Je vous écrirai dès que j'aurai vu l'abbé D... et reçu une réponse de votre maîtresse de cours. Soyez assurée que si leurs renseignements sont favorables, comme je le suppose, je vous trouverai quelque chose sans tarder.

Deux beaux yeux encore humides se levèrent sur Mme d'Arcy avec une expression de reconnaissance si douce que celle-ci, plus émue qu'elle n'aurait voulu le paraître, ne put s'empêcher de prendre la main de la jeune fille et de la serrer affectueusement dans les siennes.

Au même instant, la porte s'ouvrit tout doucement et une petite voix murmura :

—Pourquoi la faites-vous pleurer, bonne maman ? Moi, ze l'aime bien.

Et le petit Jacques, s'approchant de Lolita, se plaça devant elle, comme pour la défendre.

—Tu la connais donc ? dit Mme d'Arcy, fort surprise.

—Oui, ze la connais et si ze l'avais au lieu de Mlle Fisher, que ze déteste, bien sûr que z'aurais des bonnes notes le samedi.

Mme d'Arcy sourit comme si les paroles de l'enfant répondaient à ses propres pensées.

—Va dire à Mlle Fisher qu'elle te conduise à la promenade mais ne lui parle pas de mademoiselle et prie le bon Dieu, si tu veux l'avoir.

—Oh ! oui, dit Jacques : ze prierai le bon Dieu si fort qu'il faudra bien qu'il me la donne ; mais ze ne dis jamais rien à Mlle Fisher : d'abord ze ne veux pas parler allemand et puis Mlle Fisher, c'est une coquine.

—Jacques ! dit Mme d'Arcy, d'un ton sévère.

Mais Jacques avait fermé la porte et disparu.

—Il est charmant, dit Lolita avec un sourire.

—Oui, fit Mme d'Arcy : il est charmant. Mais pas facile ! ajouta-t-elle, avec un soupir.

Lolita prit congé d'elle et s'empressa de rejoindre Marthe à Saint-Augustin.

—Eh bien ! quelles nouvelles ? demanda celle-ci quand elles furent sorties de l'église.

Lolita lui conta en détail tout ce qui lui était arrivé. Elle ajouta qu'elle n'espérait pas grand'chose, à cause de l'absence de certificat.

—Je ne suis pas de ton avis, dit Marthe : j'espère beaucoup ; mais cela prendra peut-être plus de temps et je pourrai bien être partie. Tu m'écriras tout, n'est-ce pas, chérie ?

—Oh ! certainement, j'aurai tant besoin de m'épancher ! Et après la maladie terrible qu'a faite ma pauvre Pepa, je ne puis lui dire à elle que les bonnes nouvelles.

Mme d'Arcy obtint sans doute promptement les réponses qu'elle attendait ; car, cinq jours après son entrevue avec Lolita, elle lui écrivait :

“ Chère mademoiselle,

“ Je serai d'autant plus heureuse de vous procurer une place que cette place est dans ma maison. Voulez-vous être à la fois ma dame de compagnie et l'institutrice de Jacques qui n'est qu'externe à sa pension ? Si oui, venez me le dire et vous entendre avec moi. Il faudra que je vous présente à mon gendre, M. de Love, car je ne puis retenir une institutrice pour son fils sans qu'elle lui agrée.

“ Mes compliments à votre bonne marraine. A bientôt.

“ V. D'ARCY.”

—Tu vois, dit Marthe, triomphante : j'avais bien deviné.

—Oui, mais tout n'est pas fini : il faut plaire au gendre. Je ne le connais pas et d'après le peu que j'en sais, il ne semble pas commode.

—Peut-être ; mais Mme d'Arcy paraît si bonne. Je suis sûre qu'elle sera comme une mère pour toi et je partirais tranquille, te sachant avec elle.

La bonne Marthe eut cette satisfaction. Le jour même de son départ, Lolita était entrée chez Mme d'Arcy, en promettant de lui écrire dès qu'elle serait au courant de sa nouvelle situation.

XVII

Ma chère Marthe,

Croirais-tu que, depuis huit jours, il m'a été impossible de trouver une minute pour te donner signe de vie ? J'ai bien eu mon dimanche, mais mon dimanche est consacré en entier à Pepa. Il ne me restait que mes soirées, à partir de neuf heures, après le coucher de mon jeune élève, Mme d'Arcy n'ayant pas besoin de moi le soir, à moins qu'il n'y ait du monde, ce qui est rare. Mais je ne veux pas perdre le peu de temps dont je puis disposer aujourd'hui, en excuses que tu ne me demandes pas, car tu sais bien que mon plus grand plaisir est de venir m'épancher dans ton cœur d'amie et que je suis de beaucoup la plus privée quand il m'est impossible de le faire. Je vais donc te conter ma vie, à partir du moment où je t'ai quittée.

Te rappelles-tu, ma bonne amie, que tu me disais pour m'encourager : " Cela ira tout seul ; tu as de l'expérience, maintenant : ce n'est plus comme la première fois ? "

Eh bien, cela ne va pas tout seul et mon expérience ne me sert absolument à rien ; ou plutôt, elle sert à me décourager, en m'ôtant la confiance que j'avais quand j'étais jeune. Tu ris de ce mot, en songeant à mes vingt-deux ans. Qu'importent les années quand le chagrin a vieilli l'esprit et le cœur ? Je te dis que je suis vieille comme les pierres.

Mais tu veux des détails, la description de l'intérieur que j'habite et de la figure que j'y fais.

C'est un intérieur parfaitement honorable. Sous ce rapport, le bon Dieu m'a bien placée. J'avais un peu d'inquiétude, sachant que je me trouverais en société habituelle avec un jeune veuf, et la présence de la vieille et bonne Mme d'Arcy ne suffisait pas à me rassurer. Je le suis complètement depuis que je connais mon nouveau maître. En voilà un qui n'est pas jeune, malgré ses trente-trois ans ! M. Fortuné semblerait folâtre auprès de lui. Je ne l'ai pas encore vu sourire. C'est une froideur, une dignité, une austérité qui me gêne horriblement sans me blesser toutefois, car M.

de Love est d'une politesse accomplie ; il a même pour moi des égards que ma situation chez lui ne comporterait pas : en un mot, c'est un parfait gentilhomme ; mais pas drôle, par exemple ! Je m'en arrangerais très bien cependant, car je ne me trouve guère en sa présence que pendant les repas ; mais il me fait frémir pour mon élève, le petit Jacques, auquel je me suis déjà attachée et qui est aussi gentil qu'original. Dès le premier soir, j'ai eu un échantillon des rapports existant entre le père et l'enfant. Je te conterai cela et tu verras si mon expérience du boulevard de Courcelles peut me servir beaucoup.

J'avais été présentée à M. de Love, suivant les règles, au moment même de mon arrivée, à cinq heures du soir. C'est un homme de grande taille et de belle figure, mais d'une maigreur extraordinaire. Ses traits sont réguliers ; ses yeux bruns seraient beaux s'ils avaient une expression agréable ; mais toute sa personne a un air de froideur, de sévérité qui lui enlève l'attrait que pourraient inspirer sa beauté et sa distinction. En un mot, ce glaçon vous glace.

A peine à table, mon élève qui se trouve placé à côté de moi, me demanda comment je m'appelais. Aussitôt, M. de Love prononça, d'un ton sévère, ce simple mot :

—Jacques !

Et l'enfant qui sait ce que cela veut dire, se levant immédiatement, courut se mettre debout, dans un coin de la salle, non sans faire de mon côté la plus jolie moue qu'on puisse voir.

—Tu penses si j'étais surprise. Cela se vit sans doute à ma physionomie, car M. de Love daigna me dire, en manière d'explication :

—Je n'admets pas qu'un enfant parle à table.

—Mais, demandai-je avec inquiétude, est-ce qu'il ne va pas manger ?

M. de Love eut un froncement de sourcils qui me donna à penser que les institutrices devaient sans doute, pour lui plaire, se soumettre au même mutisme que les enfants. Cependant, il répondit, d'un ton sec :

—Quand je le jugerai bon.

On venait d'enlever le potage. L'entrée qui était une belle truite saumonée, parut et disparut sans que M. de Love jugeât bon de la faire goûter à son fils. Quand vint le rôti, je ne pus m'empêcher de regarder avec pitié le pauvre enfant qui lorgnait la table,

d'un œil de convoitise. Mme d'Arcy paraissait mal à l'aise, mais ne disait rien, soit respect de l'autorité paternelle, soit conviction de l'inutilité d'une intervention. Enfin, comme le valet de chambre se disposait à enlever le plat, M. de Love prononça, du même air et du même ton que la première fois, en indiquant la chaise laissée vide :

—Jacques !

Et l'enfant s'y glissa sans bruit, tandis que le domestique s'empressait, il me semble, de mettre dans son assiette une belle tranche de roastbeef.

Le dîner s'acheva, sans autre incident : mais voilà qu'en sortant de table, l'enfant s'avisa de passer devant moi pour entrer dans le salon.

—Jacques ! dit la voix sévère du père : allez trouver votre bonne et couchez-vous immédiatement.

J'ouvrais la bouche pour implorer le pardon de cette inconsciente impolitesse, lorsque mes yeux rencontrèrent ceux de Mme d'Arcy dans lesquels je lus que ma supplique me ferait tort, sans profiter à mon élève.

Jacques sortit donc, avec la même petite moue résignée, à la recherche de sa bonne et de sa pénitence.

Mme d'Arcy prit place auprès d'une grande table, couverte de brochures et de journaux. Elle mit son lorgnon pour les parcourir, en m'invitant à faire de même, tandis que M. de Love dépouillait son courrier qu'on venait de lui apporter. Après une demi-heure passée ainsi, M. de Love se leva, emportant sa correspondance. Avant de sortir, il me dit :

—Vous avez dû vous apercevoir, mademoiselle, que je ne gâte pas mon fils. Je désire que toutes les personnes qui m'aident à l'élever fassent de même et s'abstiennent de tomber dans les faiblesses ridicules et coupables de l'éducation actuellement en usage.

(A suivre.)



A TRAVERS LES LIVRES

Jésus, par Jean Aicard. 1 vol in-12, chez Ernest Flammarion, Paris. Prix : 88 cts.

Nous nous réjouissons à la vue d'un livre de poésie intitulé *Jésus* et venant de la plume de l'auteur de cette admirable *Chanson de l'Enfant*. Hélas! nous avons dû constater que M. Jean Aicard avait trop présumé de ses forces en voulant mettre en vers les scènes de l'Évangile.

Comment n'a-t-il pas senti l'inconvenance du langage qu'il met dans la bouche de la Vierge Marie lorsqu'elle retrouve l'Enfant Jésus dans le temple? Est-ce là l'idéal qu'on se fait de la plus parfaite des mères parlant au plus parfait des fils? Puis, que dites-vous de la manière dont il explique la préférence que le Sauveur semble exprimer pour Marie sur sa sœur Marthe :

Il aime mieux Marie et le bleu de ses yeux,
Ses cheveux blonds et lourds, tels que des moissons mûres,
Sa lèvre où la parole a de si frais murmures
Et son sourcil pareil au croissant d'or des cieux?

Est-ce traduire l'Évangile que de représenter le Christ se laissant prendre aux charmes du visage? N'est-ce pas plutôt le défigurer?

N'allez pas conclure de cette critique que l'ouvrage entier est sans valeur, au contraire il fourmille de bons et beaux vers inspirés par la grande loi d'amour, de charité, de piété, de bonté, qui domine l'Évangile. Seulement, nous le répétons, M. Aicard a trop présumé de ses forces : tout le talent dont il est doué ne suffit pas à pareille entreprise. Il faudrait plus que du génie pour l'aborder à peu près convenablement. La sainteté et la science d'un saint Thomas d'Aquin jointes à toutes les ressources de l'art le plus merveilleux n'y suffiraient pas. On peut commenter, on peut s'inspirer de l'Évangile : il est impossible de le recomposer.

Olivier d'Anet, par ERNEST SAGERET. 2 vol. in-12. Prix : \$1.50. (Paris, Tèqui, libraire-éditeur, 33, rue du Cherche-Midi.)

Olivier d'Anet est virilement pensé et solidement écrit. Voilà un livre dont on ne dira pas " qu'il a été fait en un jour avec des livres lus de la veille." L'auteur s'est nourri de l'histoire et de la langue de l'époque, et sa brillante imagination n'altère point la couleur locale. On trouverait, sans doute, à critiquer dans ces pages où abondent les caractères, les situations et les péripéties, mais l'ensemble est bel et bon. Instructive et passionnante, vibrante de patriotisme et imprégnée de l'esprit chrétien, l'œuvre de Ernest Sageret aura le plus vif succès.

C'est une *Épisode du temps de Jeanne d'Arc* et vers la fin la grande Libératrice apparaît en scène. Elle a pris Jargeau, elle a délivré Orléans, elle livre bataille à Patay. Olivier, le héros du roman, qui a rudement besoin au plus épais, reconnaît sir Drynok, le lâche assassin de son père, et le provoque en combat singulier. Les deux hommes s'attaquent avec furie, et se font des blessures mortelles. L'Anglais expire en blasphémant, le chevalier de France en criant : Vive Jeanne d'Arc! La vierge guerrière a vu, a entendu. "Mee-

seigneurs, dit-elle en montrant le héros aux vaillants qui l'entourent, oncques ne vis meilleur chevalier ni mieux appris."—Puis, tandis qu'une larme roulait de ses paupières, la bonne Lorraine ajouta : " Ah ! par Jésus et Marie, il ne se passera pas grand temps avant qu'il n'y ait plus un Anglais en France !"

Cette infatigable maison Téqui, de Paris, offre à MM. les curés, trois ouvrages nouveaux que nous leur recommandons tout spécialement, ils les trouveront très utiles :

Homélie et discours de saint Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan, traduits pour la première fois en français par MM. les abbés Lecomte et VENAULT, prêtres du diocèse de Bourges, sous la direction de M. l'abbé J. PAILLER. Beau volume in 8°, prix : \$1.50 ou in-12, prix : \$1.12.

Instructions sur les Fêtes de l'année, par le R. P. MORISOR, missionnaire apostolique. 2 vol. in-12. Prix : \$1.00.

Instructions d'un quart d'heure, fruit de quarante ans de ministère, publiées par l'abbé J. PAILLER. Un vol. in 8°, prix : \$1.50 ; ou in-12 de 680 pages, prix : \$1.12.

Sous le titre de **les Légendes de l'art**, l'excellente librairie d'éducation A. Hatier, 33, Quai des Grands-Augustins, à Paris, publie un charmant volume grand in 8° raisin, illustré de 30 gravures et 7 planches hors texte.

S'il est une étude intéressante, c'est bien celle de l'art. Dans ce recueil l'auteur fait le récit des circonstances anecdotiques, curieuses, dramatiques, qui ont déterminé ou accompagné la création des chefs-d'œuvre de nos grands maîtres dans l'art de la musique. Ce volume s'adresse surtout aux enfants, et certes, il est peu de livres que l'on puisse offrir plus utilement en prix ou comme présent à un jeune homme ou à une jeune fille, mais il est aussi très intéressant pour tous les âges, et nous en recommandons la lecture à tous ceux qui sont sensibles aux choses de l'art.

Mémoires de Madame de Chastenay, tome II, 1771-1815, in-1 vol. 8°, prix : \$1.85.

La librairie Plon, qui a déjà édité tant de souvenirs historiques du plus vif intérêt, fait paraître aujourd'hui le second tome des *Mémoires de Chastenay* (1771-1815), publiés par M. Alphonse Roserot. Ce volume embrasse l'Empire, la Restauration et les Cent-jours. Le premier tome était consacré à la Révolution et au Consulat.

Douée d'une intelligence supérieure, d'un rare esprit d'observation et d'un jugement très sûr. Madame la comtesse de Chastenay nous peint au vif, d'une plume aimable et facile, les hommes et les choses de son temps. Elle nous donne ses impressions, très curieuses par leur sincérité, leur simplicité et leur franchise, sur Napoléon Ier, Joséphine, Marie-Louise, les princes et princesses, Talleyrand, Fouché, Rovigo, etc., sur Louis XVIII, sa famille, ses ministres, son entourage, sur la cour et la ville, sur les idées et la vie des grands personnages qu'elle a personnellement connus. Il y a dans ces pages des détails intimes tout à fait inattendus et qui éclairaient d'un jour nouveau plus d'une illustre figure, plus d'un événement célèbre.

Ce récit d'un témoin, d'un témoin qui est une femme, et une femme d'esprit, très lettrée, possède, on le comprend, une saveur et un intérêt tout particuliers. Aussi sera-t-il goûté du public, si avide aujourd'hui de révélations sur cette époque de notre histoire.